

Bulletin d'information
de la Caisse Nationale
de Prévoyance Sociale

www.cnps.cm

i-CNPS

a m e r o u n

Plus proche de vous !

N° 13 - Mars 2014



DETTE SOCIALE DES ENTREPRISES

Passez à la Caisse !

Lire i-Focus en pages 15-21



JIF 2014

L'utile, plus que l'agréable

Round up d'une semaine de manifestations agrémentée par des tables rondes, des dons en faveur des démunis, et la fête, évidemment. P. 29



EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Les communicateurs enfin couverts !

P. 11



La Maison des Retraités de Sangmelima

*Pour la Sécurité Sociale des populations
du département du Dja - et - Lobo*

Services offerts

- ◆ Accueil de Qualité
- ◆ Immatriculation des Employeurs et des Travailleurs
- ◆ Paiement des Pensions et des Prestations Familiales
 - ◆ Recouvrement des Cotisations Sociales
- ◆ Traitement express des dossiers, grâce au Bureau Total

*Vous travaillez et vous n'êtes pas immatriculé ?
Informez la CNPS. Elle fera le reste !*

Située au quartier Mepho à l'entrée de la ville de Sangmelima
B.P. 815 Sangmelima - Tél.: +237 22 28 87 64
mail: cps.sangmelima@cnps.cm



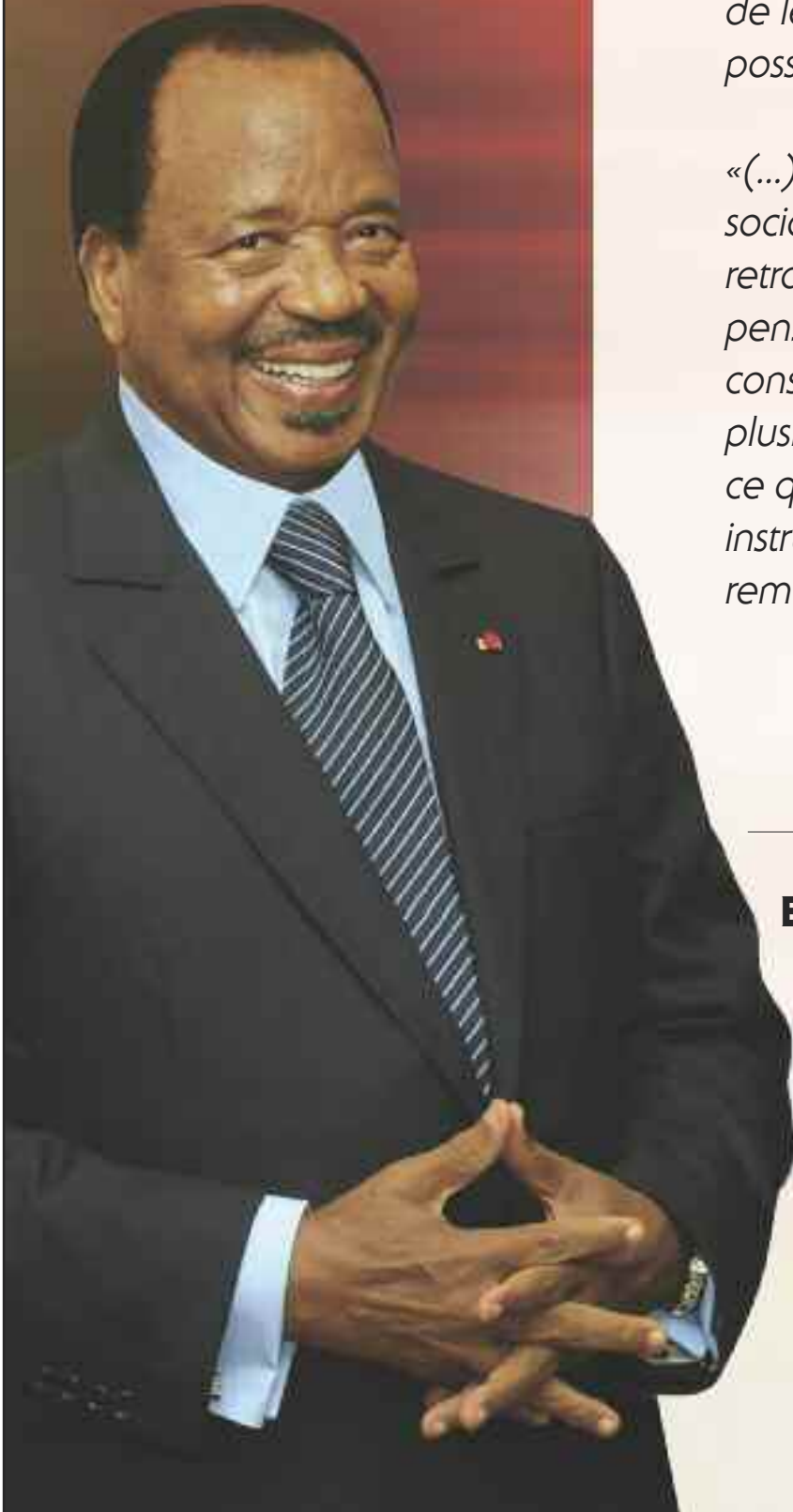
Plus proche de vous !



REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Paix-Travail-Patrie



«(...) La mise au point d'un système de sécurité sociale accessible au plus grand nombre se poursuit. La proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale devrait passer de 10 % en 2012 à 20 % en 2015. Ces taux ne sont pas satisfaisants. Il conviendrait de les améliorer autant que possible».

«(...) Pour rester dans le domaine social, je voudrais m'adresser à nos retraités qui peinent à toucher leurs pensions. Les délais qui sont parfois constatés peuvent atteindre plusieurs mois, voire davantage, ce qui est inacceptable. Des instructions données pour y remédier portent déjà des effets».

**Extraits du Discours
du Chef de l'Etat,
S.E. Paul BIYA à la nation,
le 31 décembre 2012**

Sommaire

Editorial :

Devoir républicain 5-6

I-Actu

Exercice 2014 : Les clés de lecture d'un budget d'action	7
Rémunération : Le DG ne touche pas au 13ème mois	8
Conseil d'administration : Les comptes sont bons	9
Dettes sociales des Communes : Plus d'un milliard recouvré en deux ans	10
Extension de la protection sociale : Les communicateurs enfin couverts !	11
Pmexchange 2013 : Le DG expose la qualité de service	12
Qualité du Service : Les comptes cotisants et assurés plus faciles d'accès	13



09

I-Focus DETTE SOCIALE DES ENTREPRISES

Dettes sociales des entreprises : 60 milliards de francs d'arriérés !	15
Travail sans protection sociale : Que de conséquences !	17
Dettes sociales : Et pourtant, des solutions existent...	18
Dettes sociales : La patience a des limites	19
Florent Zibi Ondoua : «La sécurité sociale est un droit de l'homme inaltérable et non négociable»	20



20

I-Santé

Hépatite B : Eradiquer la transmission mère - enfant	23
---	----

I-Sociale

Coup de pouce : La Cnps lui redonne espoir	24
Centre hospitalier d'Essos : Des cadeaux de Noël aux enfants hospitalisés	24
Cps Douala-Bonanjio : Trois personnels à la retraite	25



24

I-Coopération

Partenariat Sud-Sud : Quand la Cnps séduit le Sénégal !	26
Commission de contrôle de l'Aïss : Un haut cadre du Cameroun réélu	27

i-Portrait

Bertin Nyatte Zolo : Un travailleur aux qualités spéciales	28
---	----

i-Genre

JIF 2014/Cnps : Mobilisation tous azimuts des femmes	29
---	----

I-Sports

Ascension du Mont-Cameroun : La Cnps dans la course	30
Football Professionnel : Le temps du recouvrement forcé	31

I-Idees

Les visages de l'inconscience professionnelle (phase 1)	32
Comportement au travail	32

I-Magazine

Retraite : La Cnps dit au revoir aux retraités de la DG	34
--	----



29

Direction Générale : Place de l'Hippodrome - B.P. 441 Yaoundé-Cameroun - www.cnps.cm - E-mail : cnps.cameroun@cnps.cm - Tél. : +237 22 23 44 79 - Fax : +237 22 22 57 55

Directeur de la Publication : Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Conseiller à la Rédaction : Lysette NGATCHOU

Directeur de la Rédaction : Jules Armand HODIEB

Rédaction-en-chef : Simon MEYANGA

Secrétariat de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG

Comité de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG - Laurentine EKOBEWA
Emmanuel ETOUKE EBOUELE - Thomas NDINDJOCK - Marie Paulette MIMBANG
Damien OMOLOMA - Gaston MVELLE EKOMBA - Yanick YEMGA

Secrétariat : Chantal PONDI - Carla ANDJONGO - Louise Cécile BAHOYA

Collaboration : Jacqueline MINLA'A - Aquegha Félicitas YARI - Danielle YAKAN

Design et Infographie : Joachim ETEME ONDOBO - Fidèle Perrier ONONINA

Images : Fabrice Robert MBA

Impression : IMPRIMERIE CNPS

Devoir républicain

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Directeur Général de la CNPS

Le constat laisse interroger. Au 31 décembre 2013, le montant des cotisations sociales non reversées à la Caisse nationale de prévoyance sociale depuis plusieurs décennies par des dizaines d'entreprises à travers le pays était de 60 milliards de francs CFA !

L'ardoise est lourde. Elle est même de nature à plomber les efforts inlassables des pouvoirs publics dans la lutte contre la pauvreté. Cela n'est un secret pour personne, à travers le régime de sécurité sociale que gère la CNPS, l'Etat assure le bien-être d'un grand nombre de citoyens. Celui des retraités surtout, qui ont, tout au long de leur carrière, apporté leur modeste pierre à la construction du Cameroun.

Pour être plus précis encore, notons que 42 milliards de francs CFA d'arriérés de cotisations sociales sont imputables aux entreprises du portefeuille de l'Etat et 18 milliards de francs CFA aux entreprises privées. Ceci est inadmissible au moment où le chef de l'Etat prescrit à la CNPS l'extension de la couverture sociale aux couches de la population camerounaise non encore ou partiellement couvertes.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que la CNPS, après tant d'années de tolérance, doit engager avec résolution la solution à cette question, qui est une sérieuse hypothèque sur l'avenir des milliers de retraités de ces entreprises en indécatesse, en usant de



toutes les voies de droit.

Mais la CNPS n'évolue pas dans une tour d'ivoire. Nous savons, après analyse minutieuse, que toutes les entreprises ne sont pas logées à la même enseigne, et donc, présen-

“ La législation fait obligation à tout employeur, quels que soient sa nature et son statut, de s'immatriculer à la Cnps et de payer intégralement ses cotisations sociales ”

tent des situations financières variées : Il y en a qui sont véritablement en difficulté et, de ce fait, ne parviennent pas à apurer leurs arriérés de cotisations sociales. Dans ces conditions et lorsque la bonne foi est prouvée, la CNPS, en tant qu'entreprise citoyenne et républi-

caine, est disposée à accorder des facilités qui peuvent aller, selon le cas, du paiement d'un acompte à l'effacement total ou partiel des pénalités, ainsi qu'un rééchelonnement des paiements.

Il y en a aussi, dans la longue liste des entreprises présentant des débits importants vis-à-vis de la CNPS qui, visiblement, n'accordent aucune importance aux opérations d'immatriculation, de télédéclaration et de paiement intégral de leurs cotisations sociales, préalables à la prise en charge de leurs travailleurs. A cette catégorie d'employeurs ainsi qu'à celle dont la mauvaise foi est manifeste, la CNPS a opté, dans un premier temps, pour une ultime sensibilisation avant de passer à l'étape supérieure de la répression, par l'usage de tous les pouvoirs que lui confère la loi.

En effet, la législation fait obligation à tout employeur, quels que soient sa nature et son statut, de s'immatriculer à la CNPS et de payer intégralement ses cotisations sociales. C'est un devoir républicain auquel nul ne peut et ne doit se soustraire. Refuser de se soumettre à cette exigence de la loi, expose les contrevenants aux sanctions prévues par les articles 34, 37 et 38 de l'ordonnance n° 73-17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n° 84-006 du 04 juillet 1984, que nous rappelons amplement dans le présent numéro (voir notre Focus).

A bon entendeur... ♦

Civic and republican responsibility

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Director General of NSIF

Unimaginable. As at 31 December 2013, the amount of unpaid social contributions to the National Social Insurance Fund for decades by dozens of companies across the country was 60 billion CFA Francs!

The debt is heavy. It can even compromise the tireless efforts of the Government in the fight against poverty. It is no secret that through the social security scheme managed by the CNPS, the State ensures the wellbeing of a large number of citizens; especially the retirees who, throughout their careers, contributed their own quota to nation-building.

To be even more precise, 42 billion of arrears of social contributions are attributable to State corporations and 18 billion to private companies. This is unacceptable when the Head of State prescribed extension of social coverage to persons partially or yet to be covered by CNPS.

One should not be a genius to understand that CNPS, after so many years of tolerance, is resolved to handle the problem using all legal means, which is a serious handicap on the future of thousands of pensioners of these unscrupulous companies.



But CNPS is not working in isolation. We know, after careful analysis, that all companies do not face the same financial situation: Some are really in trouble and, thus fail to clear their arrears of social contributions. Under such conditions, and when good faith is proven, CNPS, as a civic and republican company, is willing to

“ The law requires every employer, regardless of his status, to get himself registered at the CNPS and make full payment of social contributions. It is a republican duty that no one can escape ”

provide facilities which may, as appropriate, be the payment of a deposit to waive total or partial penalties, and a rescheduling of payment.

Others, in the long list of companies, present huge amounts of debts vis-à-vis the CNPS, and they obviously do not attach any importance to registration, on-line declaration and full settlement of their contributions, prerequisite of taking in charge of their workers. To this class of employers, and those of proven bad faith, CNPS has opted to undertake the last sensitisation exercise, before moving to the next level of repression by the use of lawful means.

Indeed, the law requires every employer, regardless of his status, to get himself registered at the CNPS and make full payment of social contributions. It is a republican duty that no one can escape. Refusal to comply with this requirement of the law, shall expose defaulters to penalties provided for in articles 34, 37 and 38 of Ordinance No. 73-17 of 22 May 1973, to organise Social Insurance, as amended by law No. 84-006 of 4 July 1984, which is amply talked about in this issue (see our Focus). A word to a wise... ♦



Le Conseil d'Administration de la Cnps en session ordinaire, en décembre 2013

EXERCICE 2014

Les clés de lecture d'un budget d'action

Après son adoption, au cours de la session ordinaire du conseil d'administration du 19 décembre 2013, la publication le 13 janvier 2014, du décret n°2014/007 du président de la République, l'approuvant et le rendant exécutoire et la lettre-circulaire n° 001/14/DG/CNPS du 21 janvier 2014, du directeur général portant instructions relatives à son exécution, voici les grandes lignes du budget 2014 de la Cnps.

Simon Meyanga

L'enveloppe budgétaire devant permettre à la Cnps d'obtenir les résultats attendus, dans le cadre des différents projets et activités a été arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 141.610.000.000 de F. Soit une augmentation de 4,3% en valeur relative ; 5,7 milliards de F en valeur absolue, par rapport à l'exercice 2013.

Dans le chapitre des dépenses, on retrouve des dépenses techniques de l'ordre de 82,7 milliards de F, contre 72,6 milliards de F à l'exercice précédent, soit une augmentation de 14%. Les dépenses budgétaires sont en baisse de 11% et évaluées à 49 milliards de F, contre 55,5 milliards de F en 2013. C'est dans cette rubrique que va être financée l'opération des départs volontaires pour laquelle, une enveloppe de 9 milliards de F a été prévue. Concernant les dépenses d'investissement, les chiffres affichent une augmentation de 27%, soit 9,7 milliards de F, contre 7,6 milliards de F en 2013. En dehors des investissements devant permettre d'améliorer le fonctionnement de l'organisme (véhicules, mobiliers de bureau, matériels de transport, etc.), les priorités seront réservées à l'aménagement des bureaux, la construction de forages d'eau dans certains bâtiments d'exploitation, la poursuite de la réhabilitation des salles de conférences de

Douala, Yaoundé, Maroua, Ebolowa et Buéa, la réhabilitation du réseau incendie de l'immeuble Zénith 1 de Douala, le ravalement des façades extérieures de l'immeuble siège, etc.

Pour financer son programme, la Cnps dispose principalement de cotisations sociales qui représentent 80% des recettes attendues. Les prévisions y relatives ont été établies dans un souci de gestion prudente et prennent en compte les efforts continus de la direction générale pour fidéliser les employés existants et élargir son fichier. La part des recettes attendues de l'Etat, en remboursement de sa dette vis-à-vis de la Cnps est de 13% contre 16% en 2013, et les autres recettes budgétaires restent constantes à 7%, malgré une baisse de 15% des seules recettes de l'action sanitaire et sociale. Le ratio des charges de fonctionnement sur les charges totales - qui ne doivent pas excéder 15%, selon les normes Cipes - se situe à 32% contre 38% en 2013. Celui des charges administratives sur les produits techniques est de 30% (35% en 2013), en raison du poids extrêmement lourd des charges salariales. Les dépenses liées à la formation représentent 2,8% des charges salariales (2% en 2013), quand le ratio Cipes est compris entre 1 et 5%. Les charges administratives de l'action sociale et sanitaire représentent 3,76% des charges totales

de l'organisme (6,51% en 2013) et les recettes permettent de couvrir 26% des dépenses directement liées à l'action sanitaire et sociale (hors départs volontaires) dont le taux était de 12% en 2013.

En termes d'investissements, le budget 2014 prévoit l'aménagement de forages et des réserves à eau, la réhabilitation des bouches d'incendies, la prise de participation dans des activités potentiellement rentables, l'acquisition de groupes électrogènes, la climatisation de toutes les salles de serveurs, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel informatique, l'achèvement des travaux de rayonnage des archives à Okolo, la formation des personnels, la formation d'une nouvelle cuvée des managers, la rénovation des ascenseurs de deux immeubles de rapport, l'acquisition de certains équipements techniques à l'imprimerie, la mise en place d'une plateforme uniforme d'échanges avec les banques, l'audit de la sécurité du système d'information par l'Antic, la réhabilitation du complexe scolaire A. Gouelle à Bonanjo à Douala, la poursuite de la sécurisation des terrains, la poursuite de l'aménagement et de l'équipement des salles de conférence, la réhabilitation de certains immeubles de rapport, l'interconnexion des nouveaux Centres de prévoyance sociale... ♦

RÉMUNÉRATION

Le DG ne touche pas au 13^{ème} mois

Un tract malveillant du Snegcbefcam affirme sans aucun fondement, le contraire en incitant le personnel à la sédition.

Yanick Yemga (Stagiaire)

Plusieurs employés de la Cnps, sont sans doute déjà au fait, – grâce à la magie des rumeurs - des batailles épistolaires à peine feutrées, entre le Syndicat national des employés gradés et cadres des banques et établissements financiers du Cameroun (Snegcbefcam) et les autres organisations syndicales qui ont pignon sur rue à la Cnps, notamment le Syndicat national des organismes de la sécurité sociale du Cameroun (Syntoss-Cam), le Syndicat des Emplois et métiers de la sécurité sociale du Cameroun (Sems-Ca) et le Syndicat national des travailleurs de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Syntracaisse). Cependant, le personnel dans son ensemble, est-il seulement au courant de l'exactitude des faits, que tente maladroitement de travestir à des fins populistes et propagandistes, quelques membres d'un syndicat en perte de vitesse et obligé de se réformer.

Dans une correspondance aux relents injurieux et diffamatoires, datée du 18 février 2014, le Snegcbefcam répand dans des journaux et sur Internet, la rumeur faussee de la proposition de suppression par la direction générale du 13^{ème} mois à la Cnps.

RIPOSTE

Cette sortie irresponsable et inopportune du syndicat d'Isaac Bissala a suscité, comme on pouvait s'y attendre, l'indignation et la riposte du Syntoss-Cam. En guise de mise au point, Marie-Joseph Edanga Kpama a commis le 04 mars, une missive à l'attention du personnel de l'organisme. La porte-parole du Syntoss-Cam, tout en s'insurgeant contre «le mensonge et la délation voire la calom-



nie que la dizaine de délégués du Snegcbefcam (...) ont érigé en système de fonctionnement», fait un certain nombre de précisions pertinentes. La première c'est que «l'étude de la Convention collective des organismes de Sécurité Sociale a été l'affaire de trois groupes. Celui des employeurs composé de 06 membres, celui des travailleurs composé de 06 membres dont Bissala Isaac, Tsanga Messi (Snegcbefcam), Francis Otseng Ngamba (Sems-Ca), Kono Kono (Syntracaisse), Edanga Kpama (Syntoss-Cam), le représentant du Sbof qui ne s'est jamais présenté et les représentants du ministère en charge des questions du Travail et de la Sécurité Sociale».

En conséquence de quoi, poursuit-elle «ce travail, qui est arrivé à son terme est le fruit de la contribution de tous ces groupes. Aucun groupe, pris individuellement, ne

pouvait et ne peut se prévaloir de quoi que ce soit». La porte-parole du Syntoss-Cam qui confie par ailleurs n'avoir «assisté à aucune séance de ces travaux, au cours de laquelle on a évoqué la suppression du 13^{ème} mois», s'interroge tout naturellement. «D'où vient-il donc que l'on pense tromper, ou plus exactement amener le personnel à l'agitation en parlant de la suppression du 13^{ème} mois ? Quel grossier mensonge ?». Au demeurant, il semble bien établi aujourd'hui que le Snegcbefcam qui évolue en marge de la législation, tente par tous les moyens, y compris les plus méprisables, de susciter la sympathie du personnel dans la perspective des élections à venir. Nul doute que le personnel de la Cnps dont le sens de discernement n'a jamais été démenti, saura faire échec en temps opportun à ces basses manœuvres. ♦

RÉNOVATION

La Cnps joue la coquette !

Progressivement, l'immeuble siège et certaines structures extérieures présentent un nouveau visage.

Emmanuel Etouke

Le constat est le même pour tous, surtout pour les anciens visiteurs et agents de la Cnps : un air de modernisation souffle sur les bâtiments de l'organisme.

La nouveauté saute aux yeux dès l'entrée principale du siège à Yaoundé, où les travaux d'aménagement de la fosse septique sont en cours de finition. De même, un dispositif ingénieux permettant l'accès à l'immeuble par des personnes handicapées a été installé. On note également, avec satisfaction, la réhabilitation des deux ascenseurs, dans le souci d'améliorer le déplacement interne des agents, tout en offrant un accès digne, adapté et ultramoderne aux clients de l'entreprise. Les utilisateurs n'en finissent pas d'être bluffés par ces ascenseurs «qui parlent»... Les espaces de travail ne

sont pas en reste. Chaque bureau - qui ne l'était pas encore - a vu son plancher entièrement carrelé, avec des articles de premier choix. Les climatiseurs et ampoules ont été réparés ou remplacés, selon les cas. Le nombre d'ampoules a été diminué, question de garantir leur efficacité tout en diminuant la consommation d'énergie. Pour couronner le tout, une nouvelle couche de peinture a permis d'effacer toutes les traces d'humidité jadis visibles sur les murs de certains bureaux. Mais, la Direction générale n'est pas la seule à bénéficier de ces changements manifestes. C'est aussi le cas dans plusieurs structures extérieures. Ces dernières ont récemment acquis du matériel ou de l'espace nécessaire à leur bon fonctionnement. C'est par exemple le cas du Cps de Messassi, qui a bénéficié de l'installation d'un groupe électrogène lui permettant désormais de faire face aux cou-

pures d'énergie, assez fréquentes dans cette zone. Quant au Cps de Mvog-Mbi, l'étroitesse de l'ancien bâtiment l'abritant a poussé au déménagement pur et simple de la structure dans un nouveau cadre plus spacieux et plus propice au travail. Idem pour le Cps de Mimboman, enfin situé dans un immeuble moderne du village Mimboman, siège de sa véritable identité institutionnelle. A un jet de pierre des installations du Corps national des sapeurs pompiers, en bordure de l'axe urbain reliant les carrefours dits «Terminus Mimboman» et «Hôtel du plateau».

Toutes ces rénovations partent d'une noble volonté de la Direction générale de la Cnps : celle d'offrir aux agents, les meilleures conditions de travail, et aux usagers, une image toujours plus moderne et sociale de leur organisme de sécurité sociale. Et ce n'est pas fini ! ♦

Les comptes sont bons

Les membres du Conseil d'administration, réunis en session ordinaire le 31 mars 2014, ont approuvé les comptes de l'exercice 2013 et félicité la direction générale pour les performances réalisées.

Simon Meyanga



Pendant la session de mars 2014

Les vives félicitations du Conseil d'administration, au terme de la session ordinaire tenue fin mars 2014, n'ont rien d'une simple complaisance, encore moins, d'un chèque en blanc signé à l'intention de la direction générale de la Cnps. Elles se justifient par le fait que sur le timing de la production des comptes et des états financiers de l'exercice 2013, dont l'examen et l'adoption étaient à l'ordre du jour, la Caisse nationale de prévoyance sociale est la première parmi les entreprises publiques et même privées au Cameroun, à pouvoir boucler et faire valider ses comptes à cette période-là (31 mars 2014). Une performance exceptionnelle devenue...traditionnelle ; la Cnps ayant déjà tenu le même pari en mars 2013, en faisant approuver ses comptes de 2012 par le Conseil d'administration.

Très peu d'entreprises au Cameroun peuvent se targuer de pareilles performances qui, à vrai dire, sont la preuve par 9, de la parfaite maîtrise de la gestion interne de l'organisme. Une gestion dont les principaux leviers sont la rigueur et la transparence ; lesquelles se déclinent non seulement en une vision managériale claire (la Cnps sait ce qu'elle veut et où elle va), mais aussi et surtout, en une parfaite lisibilité dans les comptes (la Cnps n'a rien à cacher). La maîtrise du timing de la production des comptes de l'exercice budgétaire précédent est aussi, on ne le dira ja-

mais assez, le fruit d'un travail intense d'exploitation et de consolidation des données mené d'arrache-pied par deux structures : la direction des Finances et du Patrimoine et le département de la Comptabilité, qu'il faut saluer et féliciter. Voilà, pour le côté cour. Le côté jardin va bien plus loin que la maîtrise du calendrier de la production des comptes, pour s'intéresser aux chiffres. L'examen des documents financiers de la Cnps pour l'exercice 2013 a dégagé un résultat positif net d'un peu plus de 14 milliards de francs CFA, contre 11 milliards en 2012. Et c'est l'autre raison qui explique les vives félicitations du Conseil d'administration à l'ensemble de l'équipe Cnps et, surtout, à ceux qui ont effectivement contribué à l'atteinte de ces résultats. Car, en dehors des entreprises de rente (les entreprises de téléphonie par exemple) ou de la Société nationale des

hydrocarbures (Snh), aucune autre entreprise du secteur public ou privé, n'affiche un résultat positif net de 14 milliards de francs CFA. C'est la raison pour laquelle, le directeur général, qui a encouragé le personnel à «continuer à améliorer le travail d'équipe pour la recherche du résultat», a affirmé que «ce que nous faisons est exceptionnel. Aucune caisse africaine n'a ni le résultat, ni le timing de la Cnps».

Mais, que va faire la Cnps des résultats positifs engrangés depuis cinq ans ? Ce qui est certain, c'est que les économies réalisées par l'entreprise lui donnent les coudées franches pour envisager sereinement une augmentation, dès cette année, du montant des prestations servies. Elle répondrait ainsi, à sa manière, aux attentes et orientations du chef de l'Etat, sur l'amélioration des conditions de vie des Camerounais. ♦

Libellé	2010	2011	2012	2013
Branches techniques	40 295	45 796	51 546	50 954
Action sanitaire et sociale	- 1 227	- 1 557	- 2 167	- 1 884
Gestion immobilière	40	554	952	1 253
Gestion administrative	- 32 122	- 33 144	- 37 799	- 34 800
Gestion des placements financiers	1 271	1 912	1 242	1 679
Gestion des établissements de soins	- 2 723	- 1 792	- 2 675	- 3 111
Résultats de l'entreprise	5 532	11 774	11 099	14 091

N.B. : Chiffres en milliards de Francs Cfa

Plus d'un milliard recouvré



Une séance de travail
du comité de suivi

La créance de la Cnps vis-à-vis des communes s'élève désormais à plus de 651 millions de francs.

Yanick Yemga (Stagiaire)

La salle des conférences du 10ème étage de l'immeuble siège de la Cnps, a servi de cadre le 29 janvier dernier, aux travaux de la huitième session du Comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du protocole d'accord, déterminant les modalités de garantie d'apurement du passif des communes vis-à-vis de l'organisme.

Nonobstant l'absence des plénipotentiaires des Communes et villes unies du Cameroun (Cvuc), les membres du Comité ont planché sur la demi-douzaine de points inscrits à l'ordre du jour, notamment celui relatif à la «*présentation des travaux du sous-comité technique portant sur les propositions de prélèvements à opérer par commune, pour le compte*

du 4ème trimestre 2013». Selon les conclusions du rapport dressé par cette instance, les prélèvements successifs opérés depuis deux ans par le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom), ont permis à la Cnps de recouvrer 1 064 930 136 F, sur le montant global de la dette initiale des municipalités qui culminait à 1 556 000 000 F. D'après le même rapport, 58 communes sur 374 ont soldé leurs dettes sans en contracter de nouvelles.

Des statistiques qui masquent mal pourtant, l'incivisme dont font encore montre nombre de mairies. En témoignent ces 76 253 282 FCFA enregistrés par le Feicom, au titre de nouvelles dettes. Ce qui porte, au terme du quatrième 2013, la dette des communes à la somme de

651 346 772 FCFA. Une situation vertement condamnée par le coprésident du Comité, par ailleurs, représentant du directeur général de la Cnps, qui a «*déploré la tendance qu'ont certaines communes à s'en remettre au Comité pour payer leurs cotisations par voie de prélèvements. Ce qui n'est pas normal puisque le Comité n'a pas vocation à s'éterniser*», a indiqué Florent Zibi Ondoua.

Au chapitre des résolutions, le Comité a sollicité une tribune pour la Cnps, lors d'un forum à venir, organisé par le ministère de l'Administration territoriale et la Décentralisation (Minatd), à l'effet d'exposer devant tous les exécutifs communaux, sur le respect de la législation sociale. ♦

EXTENSION DE
LA PROTECTION
SOCIALE

Les communicateurs enfin couverts !

La convention tripartite Cnps/Mincom/Acteurs des médias a été signée le 18 décembre 2013.

Laurentine Ekobena

La protection sociale des acteurs de la communication est une nécessité, une exigence, un défi qu'entendent relever la Cnps, le ministère de la Communication et les acteurs des médias. L'étape décisive, pour la couverture effective des travailleurs des médias a été franchie le 18 décembre 2013 à Yaoundé, par la signature de la convention tripartite Cnps/Mincom/Associations, Organisations, Confédérations et Syndicats nationaux des employeurs et travailleurs du secteur de la communication.

Aboutissement d'un long processus qui va, selon George Ndenga, représentant des employés des médias «*permettre aux professionnels des médias de bénéficier des mêmes prestations que leurs homologues des autres secteurs d'activité de notre pays*». Avec l'application des termes de cette convention, les acteurs des médias verront désormais leur avenir en rose. Une dynamique qui rentre en droite ligne des résolutions des deuxièmes états généraux de la communication. Pour Thomas Tankou, représentant des employeurs des médias, «*c'est un engagement social qui est pris ce jour, et nul ne saurait se mettre en marge*».

Pour la Cnps, ce secteur est une niche importante, constituée d'une centaine de métiers qui emploient plus de cinquante mille travailleurs, pour près de deux mille entreprises de communication. Mais, le constat est là, patent : la plupart des hommes et femmes de médias vivent dans la précarité, à cause de la nature informelle de leur activité. Cette convention leur ouvre ainsi la voie à une totale protection sociale. D'où l'optimisme du directeur général de la Cnps, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame qui a déclaré : «*Nous avons 12 jours pour enregistrer 12.000 assurés sociaux et atteindre le chiffre symbolique de un million. Vous êtes 50 000, cela est possible*». L'espoir est donc de voir cette honorable initiative appliquée dans les meilleurs délais. Un souci qu'a exprimé Félix Zogo, représentant du ministre de la Communication : «*Cette initiative n'aura de sens que, si au lendemain*



Accord parfait entre la Cnps et les acteurs des médias



Photo de famille à l'issue de la cérémonie

de cette signature, les engagements pris sont suivis sur le terrain».

Fort heureusement, l'engagement des diverses parties prenantes a immédiatement été matérialisé. Après la signature de la convention et l'échange des parapheurs, les membres du Comité national de suivi ont aussitôt été instal-

lés par le représentant du Mincom, qu'accompagnaient le Dg de la Cnps et le représentant du ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Le gros du travail va se poursuivre sur le terrain. La balle est désormais dans le camp des acteurs des médias ! ♦

PMEXCHANGE
2013

Le DG expose la qualité de service

C'était lors d'un exposé-débat organisé au deuxième forum des Pme, à Douala.

Damien Omoloma

La maison du parti de Douala-Bonanjo a accueilli, le 30 novembre dernier, la deuxième édition de Pmexchange, le forum des petites et moyennes entreprises (Pme). L'occasion pour la Cnps de réaliser une opération de charme, auprès des employeurs et travailleurs des 118 entreprises participantes à ce regroupement en 2013.

C'est ainsi que le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, dans sa prise de parole au sixième jour de l'évènement, s'est adressé aux entrepreneurs sur la qualité de service, principale valeur du processus actuel de modernisation de la Cnps. «Aujourd'hui, grâce à un système d'information rénové, le travailleur bénéficie de l'automatisme de son compte individuel consultable en ligne, idem pour l'employeur qui peut télé déclarer les salaires sans se déplacer et la possibilité pour le travailleur de s'immatriculer dans n'importe quel centre Cnps», a-t-il affirmé. Sur la transparence affichée, le Dg a relevé qu'elle permet d'installer un climat de confiance. Il a alors rappelé quelques données : «49 772 employeurs, dont 48 279 Pme, soit 97% de notre fichier ; 816 000 assurés en 2013 contre 624 764 en 2012 ; 93 212



Le DG de la CNPS

pensionnés et 63 milliards de réserves en 2013». Des chiffres qui ont vocation à rassurer des partenaires qui «ont besoin de savoir que leur argent est bien gardé et bien géré». Le manager de la Cnps a également sensibilisé ses homologues des Pme sur la nécessité de l'immatriculation et de l'utilisation de la télé déclaration. Relativement à la rentabilité de la

prévention des risques professionnels, le Dg a rassuré : «C'est un investissement porteur ; il est démontré que 1 000 F investis dans la prévention, rapportent 2 200 F à l'entreprise». Par ailleurs, le stand de la Cnps, installé dans le village du festival, a permis la création de 49 comptes individuels assurés et la réalisation de 12 immatriculations d'office. ♦

SIARC 2014

The NSIF was present !

The National Social Insurance Fund was present at the 4th edition of the biennial International exhibition for craftsmen and women of Cameroon, which held at Tsinga in Yaounde from 24th February to 1st March.

Aquegho Félicitas Yari (Stagiaire)

The one week event which held at the Tsinga exposition park in Yaounde, saw the glaring presence of the NSIF stand, in the 5th building, at the north entrance of the festival village, with some workers of the Department of communication and Recovery, deployed to give visitors useful information, answers and clarifications concerning social protection.

It was also an occasion for the NSIF to get closer to clients who express their satisfaction at this initiative of proximity to the society, in order to extend social security and explain the managerial vision of the General Manager, Noël

Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame. The NSIF had the opportunity to propose its services, share its communication tools like flyers, brochures and magazines that contain useful information to visitors.

The 4th edition of the International exhibition for craftsmen and women of Cameroon was celebrated under the theme: "L'Artisanat Camerounais à l'ère de la décentralisation: enjeux et défis". The initiative of the Ministry of Small and Medium-size Enterprises, Social economy and Handicrafts, is to encourage artists to reflect the culture of the various regions of our country. Because our handicraft is increasing, it is important to assure social protection



to their actors. After the end of the event, it can be said that more visitors and artisans now have a better understanding of the NSIF, while a huge number can be registered in the days ahead... ♦

QUALITÉ
DU SERVICE

Les comptes cotisants et assurés plus faciles d'accès

Par note de service n°039/DG/CNPS du 19 mars 2014, le directeur général de la Cnps déclare la mise en œuvre de la consultation sur le site www.cnps.cm, des comptes cotisants des employeurs et des comptes individuels assurés sociaux.

Thomas Tang



En matière de qualité du service rendu aux clients, la Cnps franchit un nouveau cap. Son directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a décidé, depuis le 19 mars 2014, de la mise en œuvre d'un dispositif moderne et rapide de communication aux employeurs et aux travailleurs de leurs comptes cotisants et assurés, à travers une application de consultation sur le site web : www.cnps.cm. Ces autres innovations - qui arrivent dans la mouvance de la pré-immatriculation qui simplifie le processus d'immatriculation - donnent désormais aux employeurs l'opportunité de vérifier ou de contrôler l'historique de leurs déclarations et des paiements effectués par

eux auprès de la Cnps. Ils peuvent même plus rapidement connaître leur situation débitrice vis-à-vis de l'organisme.

Cette évolution profite également aux travailleurs, qui ont enfin la possibilité de connaître leur historique de carrière, les périodes d'activité, les salaires déclarés par leurs employeurs successifs, ainsi que les cotisations sociales prélevées et reversées à la Cnps pour leur compte. Légaliste, et afin de garantir la plus grande fiabilité des données qui sont mises en ligne et, par conséquent, la bonne réputation de l'organisme, le directeur général de la Cnps instruit les responsables et les personnels concernés par la mise en œuvre de cette innovation à « veiller à procéder, en tant

que de besoin, aux enquêtes, opérations d'assainissement et mises à jour nécessaires, selon les procédures en vigueur ». Et d'insister : « Les modifications et rectifications d'informations doivent absolument être soutenues par des éléments probants régulièrement établis par les autorités compétentes pour être opposables aux tiers ou, à défaut, des déclarations écrites, datées et signées par les requérants ».

En attendant le lancement prochain d'une vaste campagne de sensibilisation des employeurs et des travailleurs à qui profitent au premier chef ces innovations, des guides utilisateurs seront bientôt mis à leur disposition sur le site www.cnps.cm. ♦

VOUS TRAVAILLEZ ET VOUS N'ÊTES PAS IMMATRICULÉ ?

Vous avez le choix :

- ① Informer la Cnps par mail à l'adresse cnps.cameroun@cnps.cm
- ② Vous rendre dans le Centre de Prévoyance Sociale le plus proche
- ③ Vous pré-immatriculer à domicile sur www.cnps.cm

Plus proche de vous !



Le DG aux côtés des femmes gestionnaires de la Cnps pendant la formation

FEMMES
GESTIONNAIRES

Des armes, de l'efficacité et de l'action !

Un séminaire a été organisé à leur intention, du 28 au 30 janvier 2014.

Laurentine Ekobena

L'action de la direction générale de la Cnps, dans le cadre de la promotion du genre et de l'amélioration des compétences managériales des femmes, atteint un niveau supérieur. Un séminaire de renforcement des capacités au profit de ces dames, qui occupent des postes de responsabilité à la Cnps, a été organisé du 28 au 30 janvier 2014, sous le thème : « Femmes gestionnaires : principaux défis et développement personnel ». Les femmes directrices, chargées de mission et chefs de centre de la région Centre, Sud et Est, y ont participé, sous le regard attentif du directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame. Lequel a

tenu à préciser la raison de sa présence : « C'est mon équipe de direction, c'est toujours mieux de savoir ce qu'on lui apprend pour ajuster mon management en conséquence ». Une proximité remarquable pour le modérateur qui « ne voit pas très souvent un directeur général suivre ce qui se passe, pendant qu'on forme ses collaborateurs ». Pour le directeur des Ressources humaines, Lydie Ze Meka, « c'est un séminaire qui tombe à point nommé ». En effet, il s'agissait non seulement de rappeler aux femmes de la Cnps leur triple rôle d'épouses, de mères et de professionnelles avérées, mais en plus, de leur expliquer qu'elles sont des managers au même titre que leurs collègues

hommes. Par conséquent, elles ne doivent pas nourrir de complexe d'infériorité, mater leurs collaborateurs, ou introduire dans leur gestion des approches de genre.

Au sortir de la formation, la satisfaction se lisait sur les visages des participantes. Pour Christiane Mpongo, chef de centre d'Ebolowa : « Ce séminaire me permettra de développer mes relations interpersonnelles. C'est un atout majeur pour la production de mon unité de gestion ». En attendant la suite de la formation au profit d'autres femmes de l'organisme, le directeur général leur a rappelé de « ne pas s'arrêter à la connaissance livresque ; mais également, de passer à l'action ». ♦

Dans le processus de modernisation du système de protection sociale au Cameroun, la Caisse nationale de prévoyance sociale a déjà pris une avance certaine. Ceci, en arrivant progressivement la gestion de l'organisme aux standards internationaux, en augmentant significativement la qualité du service et en préparant les réformes paramétriques et techniques nécessaires.

A présent, l'organisme veut relever le défi de l'augmentation du taux de couverture sociale de 10 à 20% en 2015, exigé par le chef de l'Etat. Un objectif réalisable qui nécessite une plus grande implication des partenaires employeurs, lesquels ont l'obligation d'immatriculer leurs salariés, déclarer leurs salaires, collecter et reverser intégralement leurs cotisations sociales. Lesquelles sont redistribuées aux populations par la Cnps sous forme de prestations sociales et garantissent la pérennité de notre système de protection sociale.

Mais, la réalité est toute autre. Au 31 décembre 2013, la créance de l'organisme vis à vis de dizaines d'entreprises ayant pignon sur rue au Cameroun est estimée à 60 milliards de F CFA. Et après analyse profonde de cette situation préoccupante, la Cnps entend y remédier en usant de tous les moyens de droit à sa disposition.

« Nos partenaires employeurs débiteurs envers la Cnps doivent sans hésiter, se rapprocher de la direction du Recouvrement à l'adresse dr@cnps.cm ou directement de leur centre de prévoyance sociale de rattachement, afin qu'ensemble, nous trouvions des solutions adaptées à leurs cas spécifiques », a déclaré le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, au cours d'une récente réunion sur le sujet avec ses proches collaborateurs.

I-Cnps fait le tour de la question de la dette sociale des entreprises, tout en indiquant les conséquences, la législation en vigueur et les solutions envisageables, dans I-Focus. ♦

DETTE SOCIALE
DES ENTREPRISES

60 milliards de francs d'arriérés !

C'est le montant faramineux, au 31 décembre 2013, des cotisations sociales non reversées à la Cnps pendant des années, par une soixantaine d'entreprises publiques, parapubliques et privées.

Simon Meyanga

Les chiffres disponibles à la direction du Recouvrement de la Caisse nationale de prévoyance sociale donnent du tournis. Ils présentent, à eux seuls, la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs des entreprises publiques et privées dont le montant des arriérés de cotisations sociales vis-à-vis de la Caisse nationale de prévoyance sociale se chiffre à des centaines de millions voire, des milliards de francs CFA !

Pour ce qui est des entreprises publiques, parapubliques et des établissements publics administratifs (EPA), les arriérés de cotisations sociales non reversées à la Cnps au 31 décembre 2013, culminaient à 42 milliards de francs CFA. L'ardoise de la dette sociale des sociétés privées elle, était estimée à la même

date, à 18 milliards de francs CFA. Inimaginable !

Si rien n'est fait dans le sens de la résolution du problème, parce que c'en est un, les milliers de travailleurs de ces entreprises ne peuvent prétendre ni aux prestations familiales servies par la Cnps, ni à la pension de vieillesse, d'invalidité et de décès, une fois retraités (voir article sur les conséquences de Thomas Tang). Sans être exhaustif, le listing disponible à la direction du recouvrement comprend des noms d'entreprises parmi les plus connues de République. Les montants de leurs dettes seront publiés prochainement.

La Cnps s'est livrée depuis des mois, à un véritable travail de fourmis pour parvenir à actualiser les chiffres de cette dette sociale. Sur instruction du directeur général,

des équipes de la direction du Recouvrement ont sillonné le pays pour, entre autres, vérifier la bonne tenue des comptes cotisants de ces employeurs et actualiser la dette de chaque entreprise vis à vis de la Cnps le cas échéant. L'objectif étant de permettre l'alimentation effective des comptes individuels assurés et à terme, d'envisager le paiement des prestations sociales dues aux personnels, ex-travailleurs et ayants-droit des ex-travailleurs de ces entreprises.

Certaines entreprises de bonne foi ont promis de payer et même, de solder leur dette; d'autres telles que la CDC, le Labogénie, le Port autonome de Douala et le Chantier naval ont sollicité des séminaires de mise à niveau de leurs personnels en matière de législation sociale.

Et pour une troisième catégorie d'entreprises dont la mauvaise foi est avérée, la Cnps n'a pas d'autre choix que d'engager, conformément à la loi, des poursuites pénales contre les dirigeants. ♦

Si rien n'est fait, les milliers de travailleurs de ces entreprises ne peuvent prétendre ni aux prestations familiales servies par la Cnps, ni à la pension, une fois retraités

Que de conséquences !

Important manque à gagner pour la politique de prévoyance sociale, privation de droits sociaux légitimes aux travailleurs et à leurs familles, cohésion et justice sociale mises à mal..., mais aussi, des salariés pas exempts de tout reproche.

Thomas Tang

Des larmes, au lieu d'une protection sociale : c'est encore la récompense de la majorité des travailleurs camerounais, pendant et après une carrière généralement menée d'arrache-pied. Une condition désolante, car non sans conséquences négatives, au moment où la Caisse nationale de prévoyance sociale met les bouchées doubles pour garantir à tous les travailleurs de notre pays, une protection sociale digne et moderne. En tout cas, à la hauteur des services rendus à la nation. C'est ainsi que l'organisme a facilité les procédures à des employeurs dont une caste est passée spécialiste dans l'art du contournement des obligations sociales, privant ainsi leurs employés des prestations prévues par la législation en vigueur. Du coup, ils sont des milliers de travailleurs qui ne bénéficient pas de réparations en cas de maladies professionnelles ou d'accidents de travail, alors que le législateur a prévu des prestations en nature à l'instar des frais de traitement, de prothèse, d'orthopédie, de rééducation fonctionnelle, réadaptation ou de reconversion professionnelle, de transport, du séjour de l'accompagnateur de la victime, jusqu'aux frais funéraires en cas de décès ! Pour ce cas, des prestations en espèces ont également été prévues telles : l'indemnité journalière, la rente d'incapacité permanente, l'allocation d'incapacité et même la rente des survivants. Il en est ainsi également des milliers d'enfants mineurs ne bénéficiant pas d'allocations familiales, tandis que les épouses des travailleurs n'ont pas de prise en charge globale de la grossesse et de la maternité ! Que dire alors de ces travailleurs retraités, sans aucune pension ? La liste des conséquences est longue.

Or, il suffirait simplement que, dès le huitième jour de travail, les employeurs immatriculent leurs salariés, collectent ensuite leurs cotisations sociales à reverser à la Cnps mensuellement ou trimestriellement, selon qu'ils sont employeurs de main d'œuvre professionnelle (établissements, sociétés etc.) ou domestique (personnel de maison), pour changer la situation. Mais, rien de tel ne semble être leur préoccupation du moment. Puisqu'ils se plaisent même à extorquer des sommes impressionnantes des salaires de leurs employés,



Les employeurs véreux s'exposent à la peine de prison

sans au préalable les avoir immatriculés et donc, pour ne reverser le moindre copeck à la Cnps. C'est le cas pour ce technicien d'une chaîne de télévision de la place, qui a remarqué récemment - seulement - qu'il était floué par son employeur depuis... treize ans ! D'autres utilisent la tactique d'«éternels stagiaires», ou de temporaires à vie, quand ils ne refusent pas tout simplement à délivrer à leurs travailleurs, des bulletins de paye en bonne et due forme. Ils refusent catégoriquement d'adhérer aux nouvelles procédures de gestion mises en place par la Cnps, telle la télé déclaration, pour leur faciliter la tâche et satisfaire aux attentes des travailleurs. Cet

incivisme social notoire entraîne également un important manque à gagner pour les comptes de la prévoyance sociale, susceptible de déséquilibrer les paramètres d'un régime basé sur la solidarité comme celui que gère la Cnps, qui voit les attentes augmenter chaque jour qui passe. De quoi menacer la stabilité même du tissu social.

Certes, le salarié non immatriculé à la Cnps n'est pas considéré comme coupable, mais plutôt la victime. Ce qui est à la fois étrange et paradoxal, c'est lorsque le travailleur refuse de dénoncer son employeur, même sous anonymat, alors que cela lui est permis ! ♦

Que dit la loi ?

Selon l'ordonnance n° 73-17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n° 84-006 du 04 juillet 1984, le non versement des cotisations sociales expose ses auteurs aux sanctions suivantes :

Article 34. Est puni d'un emprisonnement de trois mois ou à deux ans et d'une amende de vingt mille à deux cent mille francs ou de l'une de ces peines seulement, quiconque organise, par voie de fait, menaces ou manœuvres concertées, le refus de se conformer à la prescription de la législation de prévoyance sociale et notamment de s'affilier à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou de payer les cotisations dues.

Article 37. Est puni d'une amende de cinq à cinquante mille francs, sur plainte préalable du Directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, sans préjudice de la condamnation par le même jugement, à la requête du

ministère public ou de la partie civile, au paiement des cotisations dont le versement lui incombait ainsi que des majorations de retard, tout employeur qui ne s'est pas conformé aux prescriptions de la législation relative à la prévoyance sociale.

Article 38. (...) En cas de récidive, le délinquant est passible d'un emprisonnement de un mois à six mois et d'une amende de cinq mille à cent mille francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de la condamnation par le même jugement à la requête du ministère public ou de la partie civile, au paiement des cotisations dont le versement lui incombait ainsi que des majorations de retard. ♦

COMMENT
PAYER ?

Des solutions existent..

L'organisme de sécurité sociale a prévu plusieurs mesures, des plus incitatives, pour permettre aux employeurs en difficulté ou non de régler leur dette sociale.

Emmanuel Etoukè Ebouele

A ce jour, plusieurs sociétés, tant du secteur public que privé, restent débitrices envers la Cnps d'une importante dette représentant des années de cotisations sociales impayées. Or, en matière de recouvrement, les textes sont clairs : «L'employeur a l'obligation de payer les cotisations sociales au plus tard le 15 du mois qui suit le mois concerné. Passé ce délai, il tombe sous le coup des pénalités et majorations de retard, et ces dernières courent aussi longtemps que dure la dette». L'effet le plus dramatique de cette situation est souvent la suspension pure et simple du paiement des droits sociaux aux employés des sociétés débitrices.

Toutefois, dans sa volonté de permettre aux employeurs indexés de procéder au règlement de leur dette sociale, le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, a ordonné la mise en place des mesures de facilitation des plus incitatives. C'est le cas du moratoire, qui est un échelonnement du paiement de la dette. Dans ce cadre, l'employeur qui en fait la demande a la possibilité de verser mensuellement une partie de sa dette, jusqu'à apurement total. Cette méthode a l'avantage de réintégrer les employés de l'entreprise concernée dans le processus de prestations servies. De même, l'employeur qui fait preuve d'une bonne volonté manifeste peut bénéficier d'une remise gracieuse des majorations et pénalités de retard, allant jusqu'à 80% ! Et, le directeur général de la Cnps tient toujours à ses promesses !

La signature d'une convention entre la Cnps et son débiteur est une autre mesure d'assouplissement. Il s'agit des protocoles d'accord visant l'apurement échelonné sur une certaine période d'une dette, quand celle-ci est une somme colossale. Dans ce cas, les modalités pratiques et les obligations de chacune des parties sont inscrites, par consensus, dans la plate-forme de partenariat. La Société immobilière du Cameroun (Sic) a, à titre d'exemple, signé le 10 septembre 2013, un protocole

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROUN
PEACE - WORK - FATHERLAND

NPS Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund

TP 441 Yaoundé - Tél : 22 22 46 01
PO BOX 1180 Yaoundé - Fax : 22 22 47 08
0020.30201410000000

NOTE DE SERVICE N° 033 /14/CNPS/DG/CNPS DU 08 MARS 2014 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES MESURES DE PRISE EN CHARGE DES DOSSIERS DE PRESTATIONS SOCIALES DE TRAVAILLEURS RELEVANT DES EMPLOYEURS REDEVABLES DES ARRIERES DE COTISATIONS SOCIALES

Les mesures d'assouplissement prises par mes lettres-circulaires n°19620G/DP/DG/CNPS du 8 mars 2010 et n°30415D/DP/DG/CNPS du 10 avril 2012 ainsi que ma note de service n°504120G/DP/DG du 25 avril 2012 ont permis de prendre en charge à ce jour, particulièrement dans la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de retraite, les bénéficiaires dont le paiement des droits était jusqu'à présent suspendu pour causes de situation délicate des employeurs concernés.

Ces mesures prévoient pour l'essentiel de prendre en charge :

- en priorité, les dossiers des ex-travailleurs qui, en dépit de la situation délicate du dernier employeur, justifient en deux mois de cotisations sociales effectivement versées à la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- les dossiers de demande d'allocation de vieillesse ou de rattachement des assurés sociaux justifiant d'un moins 10 années de cotisations sociales effectivement versées à la Caisse nationale de Prévoyance sociale.

L'objectif visé par ces mesures d'assouplissement était de tenir compte du niveau ou de l'importance des efforts fournis par les employeurs en matière de paiement des cotisations sociales, afin de procéder au paiement effectif des prestations sociales en faveur de leurs employés. Or, rendu à ce jour, il me revient de constater que non seulement certaines assurés ne sont pas éligibles à ces mesures pour avoir travaillé moins de 100 mois d'assurance mais encore, d'autres qui ont accumulé plus de 100 mois de cotisations sociales mais qui n'auraient une proportion de mois cotisés assez importante par rapport à leur nombre total de mois d'assurance.

Aussi me semble-t-il équitable que l'appréciation effective et rationnelle de ces efforts commande nécessairement de prendre en considération, non seulement en valeur absolue le nombre de mois de cotisations sociales effectivement versées à la Caisse nationale de Prévoyance sociale pour le compte d'un assuré social, mais de tenir aussi compte de l'effet de contribution au régime de sécurité sociale exprimé en valeur relative par rapport à l'ensemble des périodes d'activité accomplies par un assuré social.

Pour ces motifs, je vous demande, en plus des mesures d'assouplissement prescrites par les textes ci-dessus rappelés qui demeureront tous en vigueur, de prendre désormais en charge les dossiers de demande d'allocation et de pension de vieillesse ou de rattachement des assurés sociaux dont le nombre de mois de cotisations sociales effectivement versées à la Caisse nationale de Prévoyance sociale au titre de leurs entreprises est un ou plusieurs mois et qui ont au moins agité à 50% de l'ensemble des périodes d'activité accomplies par ceux-ci.

Il en va de même en ce qui concerne les prestations sociales de la tranche des tâches professionnelles à payer effectivement aux assurés sociaux ou à leurs ayants droit sous réserve qu'à la date de survenance du sinistre dontant lieu à réparation, ils réunissent au moins 50% de mois effectivement cotisés par rapport au nombre total de mois d'assurance accomplies.

Il reste entendu que pour le calcul des droits proprement dits, le caractère de la durée d'assurance devra intégrer l'ensemble des périodes d'activité réalisées du travailleur pour une même entreprise par rapport à celles qui ont fait l'objet du versement effectif des cotisations.

Un compte rendu mensuel de l'application des présentes instructions, auxquelles j'ajoute du prix, devra me parvenir sous format dont modèle ci-joint, lieu et heure mentionnés devant être portés à vos attentions.

P 1 - 1

Amplifications :
- PCA (ATCR)
- Toutes les Structures
- Archives

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame
Emmanuel Etoukè Ebouele

d'accord transactionnel relatif à l'apurement échelonné de sa dette sociale de vis-à-vis de la Cnps. Ouvrant ainsi la voie à la réinsertion de son personnel dans la famille des assurés sociaux. A cet effet, le Dg de la Cnps a accordé une exceptionnelle remise gracieuse des majorations et pénalités de retard à hauteur de 80%, soit une somme de

82 137 300 F !

En somme, le règlement de la dette sociale n'est qu'une affaire de volonté. Toute entreprise débitrice gagnerait donc à se mettre en règle. Avec la pléthore de facilités accordées, pourquoi encore traîner le pas ?! ♦

ATERMOIEMENTS
ET TERGIVERSATIONS

La patience a des limites

La Cnps est en voie de saisir la justice pour obtenir de ses débiteurs le paiement des arriérés de cotisations sociales.

Simon Meyanga



La Cnps va saisir la justice...

Inévitablement, les conséquences seront fâcheuses et la démarche pour le moins inédite de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), de saisir les tribunaux fera certainement jaser dans les bars et autres salons feutrés. Mais, peu importe, la loi, c'est la loi. Il faut l'appliquer.

D'ailleurs, la Cnps n'a pas à se faire du sang quant aux suites judiciaires – oui, vous avez bien lu – qu'elle entend désormais réserver à tous ceux qui sont convaincus de violer allègrement la législation sur la prévoyance au Cameroun.

Il faut bien comprendre que l'option judiciaire désormais sur la table ne fait pas de la Cnps un organisme va-t-en guerre. La vérité est que pour tous les cas qui vont être portés devant les juridictions, la Cnps a épuisé toutes les démarches conciliantes qui auraient pu permettre d'éviter qu'on en arrive-là. D'ailleurs, tout le monde connaît cette maxime que la Caisse nationale de prévoyance sociale est aujourd'hui, à son corps défendant, en passe de faire sienne : «*La patience a des limites*». Ce qui, chez les Bantou se traduit par : «*A force de supporter et de patienter, on finit par se rompre la veine*». Non, la Caisse nationale de prévoyance sociale n'accepte pas et n'ac-

ceptera jamais de se rompre la veine, c'est-à-dire, de faillir à sa mission régalienne de paiement des prestations sociales et de couverture sociale des travailleurs camerounais, parce que quelques entreprises publiques et privées ont choisi la voie de la délinquance. Non, la Cnps n'acceptera jamais que soit hypothéquée la retraite des milliers de travailleurs pour le bien-être desquels elle a été créée, parce que des employeurs se refusent, sans courir le moindre risque, à se soumettre aux exigences de la législation sur la prévoyance sociale en vigueur au Cameroun.

«*La patience a des limites*», en tant que posture, trahit indubitablement, trois fois hélas, une exaspération compréhensible, doublée d'une désolation certaine de la Cnps, au regard du montant colossal de la dette sociale des entreprises publiques, parapubliques et privées, vis-à-vis du seul organisme de sécurité sociale du Cameroun. 60 milliards de nos précieux francs CFA ! De quoi attraper le vertige.

Maintenant que le constat de la mauvaise foi évidente de certains employeurs a été établi. Maintenant que la main tendue de la Caisse nationale de prévoyance sociale qui leur offrait pourtant des facilités d'apurement de leur dette sociale a été refusée, il ne reste

malheureusement qu'une seule option à la Cnps, si elle veut continuer à être crédible et à assurer avec succès les missions à elle assignées par les pouvoirs publics : passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire, la répression, telle que prévue par la loi (voir l'éditorial du DG et l'encadré sur «*que dit la loi ?*»).

Les premiers employeurs à passer à la trappe sont connus. Il s'agit de Ndawara Tea Estate, Ubc, l'université de Douala, Php, Ccc et la mairie de Douala 5ème, pour ne citer que ceux-là. Ils ont brillé par leur absence aux différentes rencontres initiées par la Cnps, dont les équipes de la direction du Recouvrement ont fait le tour du pays, pour rappeler à tous les employeurs leur obligation d'immatriculation, de télédéclaration et de paiement en totalité de leurs cotisations sociales. La Cnps a même usé et même, abusé de pédagogie pour rappeler à tous, les sanctions prévues par la loi, s'agissant des employeurs récalcitrants ou récidivistes...

L'histoire retiendra, en la matière, que la Cnps aura tout essayé. Elle va devoir franchir le rubicond, elle qui ne se réjouit pas de voir des responsables d'entreprises traînés devant les tribunaux, voire, être jetés en prison pour n'avoir pas respecté la législation camerounaise de sécurité sociale. ♦



Fonds Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund



Lisez toutes nos publications sur

Read our publications on

www.cnps.cm



Et bien plus encore...
And still more to come...



Plus proche de vous !

B.P. 441 Yaoundé-Cameroun
Tél. : +237 22 22 46 01 / 22 23 44 79
Fax : +237 22 22 57 55
E-mail : cnps.cameroun@cnps.cm
Site Web : www.cnps.cm

FLORENT ZIBI
ONDOUA

«La sécurité sociale est un droit de l'homme inaltérable et non négociable»

Le directeur du Recouvrement fait le point de la dette sociale des entreprises publiques, parapubliques et privées vis-à-vis de la Caisse nationale de prévoyance sociale et évoque les mécanismes amiables de règlement proposés par la CNPS qui entend désormais passer à une phase plus répressive, face à des employeurs récalcitrants.

Thomas Tang et Laurentine Ekobena



I-CNPS : Quelle est à ce jour la dette sociale des entreprises publiques et privées vis-à-vis de la CNPS ?

ZOF : En attendant les résultats du toilettage en cours de notre balance de recouvrement, la dette sociale des entreprises aussi bien publiques que privées envers la CNPS avoisine les 60 milliards (59 829 820 227) au 31 décembre 2013.

La dette des sociétés publiques, parapubliques et des EPA est estimée à 42 milliards de F CFA soit un ratio de 70 % par rapport à la dette globale.

Quant à la dette sociale des entreprises privées, elle est estimée à F CFA 18 000 000 000, soit 28 % par rapport à la dette globale. Elle se décompose comme suit :

- Entreprises admises en liquidation : 2 135 651 850
- Entreprises en cessation des paiements, fermeture, faillite : 7 019 522 302

- Enseignement privé : 2 631 722 803
- Formations sanitaires privées : 4 434 284 992
- Autres structures privées : 2 697 530 193

Il convient de préciser que le recouvrement des dettes arriérées de cotisations sociales dues à la CNPS par les catégories d'employeurs de l'enseignement privé et les formations sanitaires privées dont le montant se chiffre à F CFA 7 066 007 795 se heurte souvent à des réalités socio-économiques de ces entités sur le terrain. En effet, la plupart de ces structures sans véritable patrimoine, affichent un déficit financier chronique qui explique l'insolvabilité permanente de beaucoup d'entre elles.

Par ailleurs, plusieurs entrepreneurs qui ont choisi de soutenir l'offre insuffisante de l'Etat face à une demande nationale élevée dans le domaine de l'éducation et la

santé se sont heurtés pendant plusieurs années, à l'absence de subventions promises et présentent une trésorerie exsangue et conséquemment, des ardoises élevées d'arriérées de cotisations sociales.

Toutefois, il faut bien que ces dettes soient réglées par quelqu'un, pour permettre la couverture sociale de leurs travailleurs. La CNPS n'a cessé de s'y employer.

Selon vous, pourquoi les entreprises ne paient-elles pas ?

Les raisons sont multiples. Elles vont des difficultés réelles de trésorerie qu'évoquent un nombre d'employeurs à la mauvaise foi de certains dirigeants, en passant par l'ignorance des textes.

Parlant des difficultés de trésorerie, elles sont réelles chez certains. C'est le cas des prestataires des services auprès de l'Etat dont les factures tardent souvent à être payées. Nos débiteurs qui se recrutent dans

cette catégorie nous brandissent leurs créances sur l'Etat qui attendent le paiement pour leur permettre de s'acquitter de leurs dettes sociales.

Par ailleurs, certains employeurs, lorsqu'ils ne manifestent pas une mauvaise foi avérée, font preuve d'ignorance des textes en matière de recouvrement ; ce qui est le plus souvent à l'origine des redressements parfois importants que l'employeur ne peut pas libérer d'un trait. Dans l'un et l'autre cas, la CNPS partenaire des employeurs accompagne ceux-ci dans leur période de difficulté en vue de les aider à remplir au mieux leurs obligations sociales légales en redressant en même temps leur situation financière. A ce titre, la CNPS traite avec la meilleure attention possible toutes les demandes de moratoires et de remises gracieuses des majorations et pénalités de retard.

Quelles sont les démarches de la CNPS en vue du règlement de cette dette ?

La CNPS, le plus souvent passe par la négociation qui donne lieu soit à la signature des protocoles d'accord des retenues à la source (cas par exemple du protocole d'accord CNPS/MINATD/FEICOM/CVUC déterminant les modalités de garantie et d'apurement des dettes des communes vis-à-vis de la CNPS), soit aux conventions d'échelonnement des paiements. Les cas les plus récents concernent la SIC, ADLUC-CEM, la Communauté Urbaine de Douala, etc. et des centaines de décisions de moratoires et de remises gracieuses que l'institution accorde aux employeurs de bonne foi. Pour la seule année 2013, la direction générale de la CNPS a accordé 58 moratoires aux employeurs débiteurs de cotisations sociales pour un montant global de dette échelonnée de F CFA 4 431 618 398.

De façon plus générale, au 31 décembre 2013, on dénombrait 167 employeurs gérés sous le régime exceptionnel des moratoires pour un volume global de dettes de F CFA 10 980 221 585.

De même, depuis la nomination de l'actuel directeur général à la tête de l'institution de prévoyance sociale le 08 Avril 2008, 262 employeurs ont bénéficié des remises gracieuses de majorations et pénalités de retard pour une enveloppe globale cumulée de F CFA 2 218 182 626, soit un ratio global de 54 % de l'ensemble des demandes de remises gracieuses sollicitées par les employeurs.

Lorsque ces démarches à l'amiable n'aboutissent pas ou pour le cas des em-



ployeurs faisant preuve d'un incivisme notoire, nous usons des procédures légales de recouvrement forcé.

De quels pouvoirs dispose la CNPS pour contraindre les débiteurs à payer ?

La couverture sociale est actuellement érigée en droit de l'homme par les conventions internationales (OIT, BIT). C'est la raison pour laquelle, sur proposition de la CNPS du Cameroun, l'OHADA a déclassé les créances fiscales et douanières au profit de celles des organismes de sécurité sociale qui bénéficient du 5e rang des privilèges en matière de sûretés, alors que les créances fiscales et douanières viennent au 6e rang, en raison du caractère alimentaire de la destination de la créance des organismes de sécurité sociale qui doit servir à la redistribution des prestations sociales (cf. acte uniforme portant organisation des sûretés adopté le 15 Décembre 2010 à Lomé). En tout état de cause, le droit à la sécurité sociale est un droit de l'homme inaltérable et non négociable.

Il ne vous a pas échappé que pour rendre applicables ces dispositions de la législation internationale à laquelle l'Etat du Cameroun est soumis, le gouvernement a procédé à une importante réforme qui a érigé au plan national, la créance de cotisations sociales en une créance de l'Etat, facilitant ainsi l'application des procédures efficaces et diligentes du code général des Impôts au recouvrement des créances de cotisations sociales pour en sécuriser la

collecte, garantir l'efficacité et faciliter le recouvrement des créances de cette nature. Cette importante réforme est contenue dans les dispositions de la loi n° 2001/017 du 18 décembre 2001 portant réaménagement des procédures de recouvrement des cotisations sociales et ses textes d'application subséquents, notamment les arrêtés conjoints n°s 035 et 049 des 12 Juillet et 11 Octobre 2002 fixant les modalités d'application de la loi n° 2001/017 du 18 décembre 2001 susvisée, qui ont institué le partenariat entre l'administration fiscale et la CNPS en matière de recouvrement des cotisations sociales.

La Cnps peut également s'appuyer sur la loi...

Tout à fait, en dehors de l'usage des procédures de recouvrement forcé sus-évoquées qui relèvent à la fois du code général des Impôts et de l'acte uniforme OHADA, la CNPS dispose d'un arsenal juridique répressif pénal, qui ressort des dispositions des articles 33 et suivants de l'Ordonnance n° 730/17 du 22 Mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale au Cameroun. Ainsi, les employeurs convaincus d'incivisme au regard de la législation de prévoyance sociale, sont passibles, sur simple plainte du directeur général adressée au procureur de la République, des peines privatives de libertés.

Cette alternative renforce la responsabilité sociale des entreprises et consacre le leitmotiv du travail décent comme garantie du droit humanitaire de tout travailleur et dont la couverture sociale constitue une des articulations majeures.

Il reste entendu que les employeurs inciviques et récalcitrants notoires qui s'enlisent et choisissent librement de tourner le dos aux voies de négociation de leurs dettes pourtant utilisées avec bonheur par d'autres et à toute concession proposée par l'organisme obligent malheureusement l'institution à user à leur rencontre et malgré elle, des voies de recouvrement forcé et des procédures pénales prévues par la loi; car il faut bien que ces dettes soient payées pour garantir la prise en charge effective de tous les travailleurs permanents, occasionnels, saisonniers ou temporaires camerounais assujettis, ce qui constitue la mission institutionnelle de la CNPS. ♦

Les employeurs convaincus d'incivisme au regard de la législation de prévoyance sociale, sont passibles, sur simple plainte du directeur général adressée au procureur de la République, des peines privatives de libertés.

CENTRE HOSPITALIER D'ESSOS



Un hôpital de référence

Découvrez nos services

- ➔ Urgences, Soins Ambulatoires et Hôpital de Jour 24 h/24
- ➔ Réanimation Polyvalente, Anesthésiologie et Bloc opératoire 24 h/24
- ➔ Médecine Générale et Diététique
- ➔ Pédiatrie et Prévention Infantile
- ➔ Chirurgie Générale
- ➔ Chirurgie Générale et Laparoscopie
- ➔ Chirurgie Orthopédique, Traumatologie et Physiothérapie
- ➔ Gynéco obstétrique et Prévention Maternelle
- ➔ Ophtalmologie
- ➔ Oto-rhino-laryngologie et Chirurgie cervico-faciale
- ➔ Stomatologie et Chirurgie Dentaire
- ➔ Pharmacie et Stérilisation 24h/24
- ➔ Imagerie Médicale 24h/24
- ➔ Analyses Médicales 24h/24
- ➔ Unité d'Explorations Fonctionnelles
- ➔ Unité d'Hygiène Hospitalière, de la Buanderie et de la Morgue 24H/24



Effectifs

43 médecins
285 paramédicaux
07 Médecins vacataires
176 Administratifs

**Capacité
d'accueil : 230 lits**

Des soins de clinique à des coûts sociaux

Situé à Essos, Avenue Germaine Ahidjo B.P. 5777 Yaoundé Cameroun
Tél. (Urgences) : +237 33 15 64 42 - che.admissions@cnpes.cm

HÉPATITE B

Eradiquer la transmission mère - enfant

C'est la trame d'un symposium organisé le 05 mars 2014, au Centre hospitalier d'Essos, dans le cadre des activités marquant la célébration de la journée internationale de la femme.

Laurentine Ekobena



était au cours d'un symposium sur le thème : «*Prévention de la transmission mère enfant de l'hépatite B*». Au

tour de la table, le personnel médical du Che et des invités intéressés par la question.

Le traitement des personnes porteuses du virus de l'hépatite B est un défi sanitaire de taille pour le Che. Pour Carline Ejangue, directeur du Che, «*Ce symposium a pour but d'informer les gens sur cette maladie, et de leur présenter les différentes possibilités de traitement*». La conférence scientifique qui s'est tenue dans cette formation hospitalière de la Cnps s'est penchée sur une nouvelle réflexion ; notamment la prise en charge des personnes atteintes par ce virus. Sous la coordination du directeur du Che et du Pr Oudou Njoya du Réseau camerounais des hépatites virales, le panel féminin constitué de médecins de renom en service au Centre hospitalier d'Essos a eu la lourde charge de présenter les modules de description, de traitement et de prise en charge de l'hépatite B au Che.

Plusieurs mesures déjà opérationnelles



Pendant le symposium

dans cet hôpital de référence permettent une meilleure prise en charge des personnes infectées par l'hépatite B. Cette maladie infectieuse qui se traduit par une inflammation plus ou moins détectable du foie, est causée par le virus de l'hépatite B (VHB). Elle peut devenir chronique, conduisant alors à une insuffisance hépatique, un cancer du foie ou une cirrhose, affection qui provoque des cicatrices permanentes de l'organe in-

fecté. Les spécialistes évaluent à 5% le taux de transmission in utero de cette maladie. Avec les progrès enregistrés ces derniers temps dans le sens de la limitation de cette transmission, les femmes enceintes malades de l'hépatite B peuvent désormais espérer donner naissance à des bébés sains. «*La prévention de l'hépatite est possible, si le nouveau-né est vacciné avant la mise au sein*», a déclaré le professeur Oudou Njoya. ♦

DR BLONDEL
OUMAROU
DJAM NANA

«Plus de 300 malades ont subi la laparoscopie à la Cnps depuis 2009»

Chirurgien au Centre hospitalier de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Che), il est pour la vulgarisation de la chirurgie endoscopique.

Certains de vos patients sollicitent-ils la chirurgie endoscopique ?

Nous devons d'abord dire que notre service (au Che, Ndlr) pratique la chirurgie endoscopique digestive, encore appelée laparoscopie. Et le Centre hospitalier de la Caisse nationale de prévoyance sociale pratique la laparoscopie depuis 2009. L'une des applications de cette chirurgie chez nous aujourd'hui se fait dans la prise en charge de l'obésité. Nous plaçons aux patients des anneaux gastriques avec des résultats très satisfaisants. A ce jour, nous avons reçu plus de 300 malades, qui ont été opérés par cette technique. Il y a des cas où les malades viennent eux-mêmes et choisissent la laparoscopie, parfois, nous la leur proposons aussi. Très souvent, ils sont envoyés par des confrères qui leur parlent de notre service. Il est vrai qu'il y a une différence de coût de 20% environ avec la méthode classique, mais celle-ci s'annule avec les avantages suscités. Il

faut dire que beaucoup préfèrent encore la chirurgie classique.

Ce penchant pour la chirurgie classique n'est-il pas du fait du coût de la chirurgie endoscopique qu'ils trouvent peut-être élevé ?

Non, il ne faut pas voir le coût, mais les avantages de la laparoscopie. On n'a pas besoin de faire de larges ouvertures du corps comme c'est le cas pour la chirurgie classique. Conséquence, la période de cicatrisation n'est pas très longue. La mobilisation de la famille autour du malade, avec ce qu'elle comporte en termes d'argent de taxi et même de présence humaine est moindre que pour la chirurgie classique ! Dans l'entreprise, étant donné que l'hospitalisation d'un



employé implique aussi le déploiement des collègues et des perturbations dans le déroulement du travail. Pour le corps médical, c'est toujours une fierté pour un médecin d'offrir des services de qualité à son patient.

Que souhaitez-vous voir ?

Notre souhait que la chirurgie endoscopique se pratique au Cameroun comme ailleurs, c'est-à-dire qu'on y fasse recours pour 60% au moins des opérations chirurgicales. Au centre hospitalier de la Cnps, nous sommes à 80%, mais il faut que les autres formations hospitalières suivent. La faculté de médecine et des sciences biomédicales de Yaoundé dispense déjà des enseignements sur cette technique. Il faut maintenant que les hôpitaux soient dotés du matériel pour le faire. ♦

Source Mutations n°3550
du 18 décembre 2013

COUP DE
POUCE

La Cnps lui redonne espoir

L'organisme a offert à une jeune camerounaise, déficiente visuelle sollicitant un emploi à la Cnps, de quoi lancer une activité rémunératrice.

Thomas Tang

Hall de l'immeuble siège de la Cnps à Yaoundé, vendredi 31 janvier 2014, il est 14h. L'attention est tout de suite attirée par un cérémonial auquel les personnels de l'organisme qui a axé son action sociale vers les populations vulnérables, dans le cadre de son plan stratégique 2013-2017, sont désormais habitués. Devant une foule émue, le chef de service de l'Action sociale, représentant le directeur général, Annette Epanya, remet une machine à écraser à Dame Bernadette Ndeme. Même si elle en est fière, ce n'est pas ce que cette camerounaise âgée de 42 ans, déficiente visuelle totale, titulaire d'un baccalauréat série A4 espagnol, ayant suivi avec brio une formation adaptée en informatique, voulait lorsqu'elle entra en contact avec la Cnps. Son objectif premier était d'obtenir un emploi. Mais, «*lui apprendre à pêcher*» est l'option prise par la direction générale, à défaut de satisfaire à sa demande. Avec cette machine à écraser, cette mère célibataire résidant



Mme Bernadette Ndeme et le cadeau de la Cnps

au quartier Elig-Edzoa à Yaoundé pourra indubitablement subvenir aux besoins élémentaires de sa famille. C'est déjà ça. L'heureuse bénéficiaire qui espérait un jour «*pouvoir se prendre*

en main pour sortir de la dépendance» pense désormais «*être sur la bonne voie*». C'est pourquoi, elle a tenu à remercier la Cnps et son directeur général qui lui «*redonnent de l'espoir*». ♦

CENTRE
HOSPITALIER
D'ESSOS

Des cadeaux de Noël pour des enfants hospitalisés

Ils leur ont été remis au cours d'une cérémonie organisée le mardi 24 décembre dans la formation hospitalière de la Cnps située à Yaoundé.

Carla Andjongo (Stagiaire)

Cette année encore, le Centre hospitalier d'Essos (Che), a gardé les bonnes habitudes, en offrant un arbre de Noël aux enfants internés. La cérémonie organisée sous la houlette du directeur de la structure, Caroline Ejangue, a eu lieu le mardi 24 décembre 2013. Le «*Dche*», comme on l'appelle ici, était accompagné d'un père Noël avec des bras chargés de cadeaux, du Dr Njom Nlend, pédiatre et coordonatrice du Cta (Centre de traitement agréé) - une structure faisant partie du programme Cnps de lutte contre le Vih-sida -, des chefs service et les majors de gynécologie, pédiatrie et néonatalogie, pour distribuer les nombreux cadeaux aux heureux bénéficiaires, chambre après chambre. Au finish, des cadeaux de Noël ont été remis aux 64 enfants et nouveaux



Remise des cadeaux aux enfants malades au CHE

nés hospitalisés dans les services de néonatalogie, de pédiatrie A et B, de gynécologie et du Cta de la structure hospitalière de la Cnps située à Yaoundé, au quartier Essos, précisément à la montée de l'Avenue Germaine. Ceci, dans l'optique d'offrir aux

bambinos internés dans cet hôpital, un Noël joyeux à souhait ! L'arbre de Noël 2013 au Che a été marqué par une innovation : les enfants inscrits dans le programme de lutte contre le Vih-Sida ont reçus, pour la première fois, des cadeaux. ♦

CPS DOUALA-
BONANJO

Trois personnels à la retraite

L'administration et l'ensemble des personnels leurs ont rendu hommage le 14 février 2014, au cours d'une cérémonie riche en sons et couleurs, en présence du directeur régional du Littoral et du Sud-Ouest.

Thomas Tang



Les nouveaux retraités

C'est fait. Rachelle Tchafa née Ndedi Feuzeu, Pierre Kouetchoua et Jacques Kedi Mobby, précédemment en service au centre de Prévoyance sociale de Douala-Bonanjo, font désormais valoir leurs droits à la retraite. Ils ont servi la Caisse nationale de prévoyance sociale respectivement, 32 ans 05 mois et 23 jours, 38 ans 01 mois et 26 jours et 32 ans 05 mois et 17 jours. Et pour leurs riches parcours professionnels et leur

longévité au sein de l'organisme, ils ont été célébrés par leurs collègues et leur administration, dans l'après-midi du vendredi 14 février 2014, jour de St Valentin. Le jour idéal pour dire tout l'amour qu'on porte à quelqu'un. En présence du directeur régional du Littoral et du Sud-Ouest et du directeur adjoint des Prestations, le manager du Cps de Douala-Bonanjo, Carole Diane Ngando Ntone, a tenu à féliciter personnellement et solennellement les ve-

dettes du jour, à la retraite depuis 2013. Le témoignage de satisfaction des responsables de leurs derniers services utilisateurs est venu confirmer cette reconnaissance, traduite en actes forts par une remise de cadeaux symboliques et une communion professionnelle autour d'un repas. Il est évident que cette heureuse circonstance restera pendant longtemps gravée dans les mémoires des participants. ♦

LA CNPS PAIE DÉSORMAIS À DIZANGUÉ !

LES PENSIONNÉS DE LA VILLE TOUCHENT
LEURS DROITS AU GUICHET SPÉCIAL
INSTALLÉ À LA SOUS-PRÉFECTURE DE DIZANGUÉ

PARTENARIAT
SUD-SUD

Quand la Cnps séduit le Sénégal !

Les membres de la délégation de la Css du Sénégal, en tête desquels, le président du conseil d'administration, Racine Sy, ont vivement félicité les responsables de la Caisse nationale de prévoyance pour les innovations et les résultats obtenus en très peu de temps.

Laurentine Ekobena



Pendant la visite sénégalaise

Le Dg Mekulu a fait faire des bonds qualitatifs considérables à la Cnps du Cameroun. Je suis séduit par ce que j'ai vu. Je me réjouis des résultats du Cameroun dans certains domaines. On ne peut que vous féliciter, ainsi que vos collaborateurs». C'est le sentiment livré par le président du conseil d'administration de la Caisse de sécurité sociale du Sénégal, au terme de la séance de travail avec le directeur général de la Cnps et certains de ses collaborateurs. Racine Sy n'a pas tari d'éloges à l'endroit de Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame pour les résultats obtenus en si peu de temps par la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun. La rencontre entre les principaux responsables des deux organismes de sécurité sociale a eu lieu le vendredi 22 novembre 2013 au siège de la Cnps à Yaoundé. La délégation Sénégalaise répondait à une invitation du patron de l'organisme qui a indiqué à l'entame des travaux que «nous avons toujours entretenu de bonnes relations non seulement avec le Sénégal, mais aussi avec la Css». Prenant la parole, le Dg de la Cnps a rappelé à ses hôtes que sa première visite effectuée à l'étranger - après son installation à la tête de l'organisme - fut au Sénégal. Et d'affirmer en signe de reconnaissance: «Le système d'information sénégalais

nous a permis de bâtir des choses ici et d'améliorer notre système à nous». Des propos qui sont allés droit au cœur des membres de la délégation sénégalaise forte de huit membres. A côté du président du conseil d'administration de la Css, il y avait le directeur général de l'institution, le secrétaire du conseil, les directeurs du Patrimoine et des Prestations ainsi que trois administrateurs. Ils sont venus s'imprégner des innovations mises en œuvre dans le fonctionnement et la gestion de la Cnps du Cameroun. Arrivés à 11 heures précises, les membres de la délégation ont été accueillis par le Dg de la Cnps qui a, de prime abord, reçu en audience le président du conseil d'administration, Racine Sy et le directeur général de la Css, Assane Soumare. Ensuite, a suivi une séance de travail de près de trois heures d'horloge au cours de laquelle la délégation sénégalaise a eu droit à une présentation de l'organisme Camerounais dans son organisation, sa vision managériale adossée sur des planifications quinquennales, le pilotage de l'organisme, les résultats, les initiatives primées à l'international, bref, une présentation applaudie et félicitée par la partie sénégalaise, très surprise et étonnée par les grands progrès et les «grands bonds en avant» enregistrés en si peu de temps. Le Pca de la Css, en toute humilité, a reconnu que la Cnps est

largement en avance dans le domaine des performances et que la Css doit se dépêcher de lui emboîter le pas. «Bravo pour la CDL en visioconférence», a déclaré M. Sy qui a donné 15 jours au Dg de la Css pour l'application et la mise en œuvre du système de visioconférence au Sénégal. Bravo pour la télédéclaration qui, pour le président Racine Sy, «est un critère de performance». Bravo pour l'accroissement du taux de bancarisation de 0,2 % en 2008 à 90 % en 2013, bravo pour l'augmentation des réserves de 13 à 63 milliards de francs CFA, bravo enfin pour le paiement des prestations en un jour. «C'est, a affirmé le président Sy, une innovation qu'il faut mettre en œuvre au Sénégal». Le président du conseil d'administration de la Css a d'ailleurs instruit à ses collaborateurs : «Je voudrais qu'en 2014, on arrive à la mensualisation des paiements. C'est l'un des prochains chantiers».

Et, pour ce qui est des chantiers à venir, les deux institutions qui ont d'ailleurs plusieurs points de similitudes entendent mettre en œuvre des actions concertées, principalement au niveau des systèmes d'information, l'implémentation de la télédéclaration pour la Css, le système d'archivage électronique et de gestion électronique des documents, le paiement électronique et l'amélioration de la communication au Sénégal notamment. ♦

COMMISSION
DE CONTRÔLE
DE L'AISS

Un haut cadre du Cameroun réélu

Hortense Asim, directeur des Finances et du Patrimoine à la Cnps a été réélue le vendredi, 15 novembre 2013 à Doha, au poste de vérificateur titulaire des comptes de la commission de contrôle de l'Association internationale de sécurité sociale (Aiss).

Thomas Tang



La réélection du directeur des Finances et du Patrimoine au poste de vérificateur titulaire des comptes de la commission de contrôle de l'Aiss, l'organisation mondiale qui rassemble les administrations et les caisses de sécurité sociale, n'a pas d'autre signification que la reconnaissance internationale ; une de plus, des mérites de la Cnps du Cameroun.

C'était à la 35ème session du Conseil de l'Aiss, tenue à Doha au Qatar, en marge du Forum mondial de la sécurité sociale. La Camerounaise a obtenu 85% des suffrages, arrivant ainsi en tête - dans une élection à vote secret - devant les candidats Derdziuk Zbigniew de la Pologne, Obadiah Keitany du Kenya et Raoul Arizaka de Madagascar. Selon la tradition de l'Aiss, chaque candidature doit bénéficier d'au moins deux lettres de soutien d'autres organismes de sécurité sociale. Celle d'Hortense Asim a obtenu les soutiens de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (Carfo) du Burkina Faso et de la Caisse nationale de prévoyance so-

ciale de Côte d'Ivoire. Pour le directeur général de la Carfo, qui a eu à travailler avec le haut cadre de la Cnps du Cameroun, dans le cadre de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cipres), elle «s'est constamment montrée travailleuse avec ses qualités de gestionnaire financier chevronnée. Elle a toujours su exécuter les tâches à elle confiées avec dextérité et qui ont conduit à des prises de décisions stratégiques». Hortense Asim Abisone a bel et bien le profil de l'emploi, et l'énergie juvénile nécessaire pour plus de lucidité dans une mission stratégique comme celle qui lui est confiée. Née le 26 juin 1974 et titulaire entre autres, d'un DESS en Finances internationales, elle a préparé le premier budget-programme de la Cnps du Cameroun et initié la mise en place d'un système de gestion des stocks à flux tendus. Elle a l'habitude de la préparation des opérations de contrôle et de suivi des engagements budgétaires, d'ordonnement des dépenses budgétaires, de la confection du compte administratif et des états financiers ainsi que des travaux de fin

d'exercice avec le commissaire aux comptes. Son dynamisme et son sens de la perfection dans le travail ont conduit à l'augmentation des réserves de trésorerie de la Cnps de 13 à 70 milliards de F CFA de 2008 à 2013. Dans le domaine international, elle a participé aux travaux préparatoires en vue de la participation de la Cnps aux réunions internationales, ainsi qu'à diverses commissions de contrôle de l'Aiss. Pendant son nouveau mandat de trois ans (2014-2016), le directeur des Finances et du Patrimoine de la Cnps compte partager son «*expérience professionnelle au sein de l'association en matière financière, notamment dans la préparation, l'élaboration, le suivi et le contrôle de toutes les opérations financières et veiller scrupuleusement au respect des normes financières de l'association*».

Tout en la félicitant pour cette brillante réélection qui sacralise une fois encore les efforts de modernisation de l'organisme, la Cnps du Cameroun souhaite à son directeur des Finances et du Patrimoine, bon vent au Conseil de l'Aiss ! ♦

BERTIN NYATTE
ZOLO

Un travailleur aux qualités spéciales

Voici l'histoire d'un employé quinquagénaire zélé et exemplaire, en service au cabinet du directeur général de la Cnps, qui s'efforce toujours de plaire.

Gaston Mvulle et Louise Bahoya

« C haque matin, j'arrive au boulot vers 6 heures 30. Après avoir hâtivement pris mon petit déjeuner, j'ouvre le bureau du Directeur Général afin que le garçon de ménage nettoie. Toute la journée, j'exécute consciencieusement les tâches qui me sont confiées en attendant s'il le faut les escaliers pour distribuer les parapheurs chargés de dossiers dans les différents bureaux ». C'est ainsi, avec disponibilité et placidité, que «Baby» - comme l'appellent affectueusement ses collègues et amis - passe quasiment sa journée de travail, au cabinet du directeur général de la Cnps.

Oui, Alfred Bertin Nyatte Zolo est un employé de la trempe qu'il n'est pas facile de trouver de nos jours, au sein des en- t r e -

prises. Professionnel comme il faut, il n'hésite pas également à prodiguer des conseils aux plus jeunes. Et voilà 32 ans que dure la relation entre cet homme d'un mètre 60 et la Cnps, dont la forte silhouette ne traduit pas suffisamment sa souplesse, son dynamisme et son élégance vestimentaire. Que dire alors de ce sourire agréable qui ne quitte presque jamais son visage ! ?

Né le 27 avril 1955 à Sangmélina, département du Dja-et-Lobo, Région du Sud, Nyatte Zolo est un homme aux allures de séminariste, marié et père de plusieurs enfants. Son modeste cursus scolaire qui se déroule à l'école primaire d'Eminenvom par Monatélé est sanctionné par l'obtention du CEPE, suivi de brèves études secondaires en maçonnerie industrielle, le prédisposent néanmoins à une carrière professionnelle des plus remarquables.

«Baby» est un gars à l'ancienne, qui s'aime d'abord pour ce qu'il est : Agent de bureau en service à la Cnps, où il a été recruté au service du Courrier en 1982. Il est, la même année, muté à la direction du Recouvrement, d'où il partira dix ans plus tard, pour occuper son poste actuel au cabinet du directeur général. Loyal, altruiste et de devoir, Zolo est l'un des rares personnels de la Cnps à avoir servi quatre direc- teurs généraux : Joseph Zambo, Pierre Désiré Engo, Louis Paul

Motazé et actuellement

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame.

Zolo a plusieurs autres compétences. Ces ainsi qu'il a occupé des fonctions de kiné des équipes de handball, de basket-ball et de football de la

Cnps dans les années 90. Ayant bénéficié d'une formation en sécurité incendie, il n'hésite pas à intervenir, quand le besoin se fait sentir.

On l'aime, c'est bien. On le raille, tant pis. On le trouve bon, tant mieux. On vilipende son indolence, il s'en fout. Son horloge personnelle ne retient qu'une chose : l'heure du début du boulot. Huit heures, voire douze heures plus tard au sortir, il rentre pour un repos largement mérité, la conscience tranquille, du devoir bien accompli. Et le lendemain est un autre jour... Nous espérons que plusieurs autres employés copieront cet exemple pour mériter la confiance de leur hiérarchie et faire une bonne carrière à la Cnps. Bon vent «Baby !» ♦

Bio express



Naissance : 27 avril 1955 à Sangmélina, Région du Sud

Recrutement à la Cnps : 1982

Formations : Maçonnerie industrielle, Sécurité incendie

Hobbies : Musique, marche sportive, voyages.

Récompenses : Médaille d'argent ; Médaille de Vermeil ; Médaille d'Or ; 2006 : Lettre de Félicitation de la Direction Générale ; 2009 : 2^{ème} Lettre de Félicitation ; 2012 : 3^{ème} Lettre de Félicitation et d'Encouragement ; 2012 : Meilleur Agent Cnps ; 2012 : Témoignage solennel de Satisfaction. ♦

JIF 2014

L'utile, plus que l'agréable

Les Dames de la Cnps ont été super occupées au cours la 29^{ème} édition de la Journée internationale de la Femme. Round up d'une semaine de manifestations agrémentée par des tables rondes, des dons en faveur des démunis, et la fête, évidemment.

Marie Paulette Mimbang

La journée internationale de la femme qui se célèbre chaque 8 mars est avant tout, l'occasion de réflexions axées sur la condition de la femme, mais aussi, sur son implication tant au travail qu'au développement de la société. A la Cnps, les Dames de la direction des Finances et du Patrimoine (Dfp), encadrées par le directeur Hortense Asim, ont choisi de mettre sur la table du déjeuner-débat organisé dans les locaux Cnps de Dragages à Yaoundé, un thème d'actualité pour l'entreprise en quête de performance et d'efficacité : «*Solidarité et esprit d'équipe au travail*». La présence effective du directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, accompagné de quelques proches collaborateurs, traduisait toute l'importance accordée par le management de l'organisme à cette thématique, dont la pertinence a été mise en exergue par le principal animateur du jour. David Massanga, de Vida Management, a vivement recommandé «*une collaboration entre les bureaux, les services d'une même direction, et une collaboration avec les autres directions*», car l'échec d'un service ou d'une direction, est celui de tout l'organisme. D'autres échanges ont été organisés dans les centres de prévoyance sociale (Cps) de Mimboman et Yaoundé-centre, sur le thème de la célébration de cette année à savoir : «*Défis et réalisations des objectifs du millénaire pour le développement, pour les femmes et les filles*». Des moments d'échanges très courus, au cours desquels les participantes ont, à travers leurs questions et contributions, montré tout l'intérêt porté au thème. Au Centre Hospitalier d'Essos, une réflexion a été menée pour trouver des solutions sur l'éradication de la contamination de l'hépatite B entre la mère et l'enfant. Quelle que soit la forme adoptée pour ces échanges, l'on a pu retenir que le travail en équipe peut de manière considérable, aider les femmes à faire face aux défis de femmes et favoriser la réalisation de leurs objectifs.

DES DAMES DE CŒUR AU SERVICE DES DÉMUNIS

Cette célébration aura aussi été pour les dames, l'occasion de manifester leur élan de solidarité, d'affirmer leur fibre mater-



Des attitudes des femmes de la Cnps lors de la JIF 2014



nelle. C'est dans cette mouvance que les dames de la Dfp, mais aussi des Cps de Bafoussam, Nkongsamba, Mimboman, Bassa, Maroua et Yaoundé-Centre ont remis des dons aux structures accueillant des personnes défavorisées et nécessiteuses. Celles de la Dfp étaient au Centre d'accueil de l'enfance en détresse (Caed), accueillant des enfants abandonnés, quand leurs collègues du Cps de Mimboman rendaient visite aux pensionnaires de l'orphelinat Agape. Les dames du Cps de Bafoussam et de l'école maternelle de Mbouda étaient au Centre d'éducation et de réhabilitation des sourds et malentendants (CERSOM). Celles de Bassa ont visité les malades de l'hôpital de Mboppi. Lors de ces visites, biberons, matelas, matériel agricole, papier, denrées alimentaires (lait, biscuits, bonbons, beurre, pâte de chocolaté, sucre, poisson frais, farine, plantain, huile de cuisine, boisson), médicaments et produits vestimentaires pour nouveau-nés, petits-enfants et adolescents ont été distribués, avec bon coeur. Pour

des bénéficiaires heureux, à l'instar de Judith Belibi, directrice du Caed qui a dit : «*Merci pour ce geste de gratitude qui prouve que les femmes de la Cnps sont de véritables mamans*». La région du nord n'était pas en reste. A Maroua, les dames du Cps et du Centre médico social ont bravé les 800 m d'altitude de la montagne de Delembélé, village de l'arrondissement de Tokombéré, pour offrir 15 feuilles de tôles ondulées qui serviront à la construction de la première salle de classe de la localité.

Les échanges entre femmes et les manifestations de leur de solidarité en faveur des plus démunis, ont donc été au centre de la célébration de la 29^{ème} édition de la Journée internationale de la femme. Toutes choses qui concourent à donner une image chaleureuse, dynamique et valorisante de la femme Cnps. En guise d'encouragement, les hommes du Cps de Bassa ont offert à leurs collègues dames, un «*Dîner des Reines*» préparé par leurs soins... ♦

ASCENSION
DU MONT
CAMEROUN

La Cnps dans la course

L'organisme a été représenté au plus haut niveau, lors de l'édition 2014 de la Course de l'Espoir, à Buea. Accompagné par quelques uns de ses proches collaborateurs habitués à la pratique sportive, le directeur général a participé à la Course des vétérans.

Thomas Tang



Les sportifs de la Cnps lors de l'ascension du Mont-Cameroun

L'édition 2014 de la Course de l'Espoir, encore appelée Ascension du Mont Cameroun, s'est déroulée à Buea, le samedi 15 février dernier. C'était une nouvelle occasion pour la Cnps de montrer son encouragement au développement du sport dans notre pays, après avoir fait des sportifs des potentiels bénéficiaires de la protection sociale.

Pour la deuxième fois donc, le directeur général Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a pris part à l'évènement en participant à la course, dans la catégorie vétéran. Arborant le dossard n°167, il était accompagné par quelques uns de ses plus proches collaborateurs, à l'instar du Conseiller technique Nicolas Nguema. Bravant le froid matinal du chef-lieu de la Région du Sud-Ouest, ils ont parcouru la distance de 14km prévue à partir du stade de Molyko, avec brio. Même si seuls les

participants les plus âgés ont été primés (ndlr : 76 ans ; 73 ans et 67 ans), le manager et l'équipe de la Cnps gardent un bon souvenir de la compétition. «C'est éprouvant, mais avec de la volonté et du courage, on peut y parvenir. L'organisation est meilleure. Et même si tout n'est jamais parfait, on peut être satisfait», a dit le Dg à l'issue de la course. ♦

LAURIERS

La Cnps a remporté le "Trophée des sponsors" lors de la clôture de la saison 2013 de l'Association Leclerc 2-0, en battant 2 buts à 1 une sélection composée de footballeurs de As Yelboga et des moins de 40 ans du Leclerc 2-0. C'était le dimanche 9 mars 2014.



EVENEMENT **"OLYMPIADES EMERGENCE 2014"**
Du 09 au 11 Mai à Yaoundé **Vivez le plus grand show sportif de la CNPS !**



Présidents de clubs,
immatriculez les footballeurs !

FOOTBALL
PROFESSIONNEL

Le temps du recouvrement forcé

Cette décision fait suite au non respect par les clubs des exigences contenues dans la convention de partenariat entre la Cnps et les acteurs du football signée en 2011 et la loi sur la protection sociale des travailleurs.

Thomas Tang

Trop c'est trop. Avec le début du championnat professionnel 2014, le 1er février dernier, commence la troisième saison consécutive au cours de laquelle, les clubs de ligue 1 et 2 du Cameroun pétinent au vu et au su de tous, la convention de partenariat MINSEP/CNPS/FECAFOOT/AFC/ACPD/ACEF/ACAF, signée le mardi 28 juin 2011, en vue de la protection sociale des footballeurs et des autres acteurs de l'activité. Et, jusqu'au moment où nous mettions sous presse, six équipes étaient immatriculées. A contrario, aucun footballeur, arbitre et entraîneur n'était immatriculé. La phase de formation et de sensibilisation menée par la Cnps, tel que prévu dans le manuel des procédures de la convention de partenariat, étant arrivée à son terme, le directeur général de l'organisme a décidé de passer à la phase ré-

pressive. C'est ainsi que Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a donné instruction, – par lettre n° 837/14 du 13 février 2014 – aux chefs de centre de prévoyance sociale, d'engager «*les procédures de recouvrement forcé*» contre les employeurs du secteur du football, chacun dans sa circonscription de compétence. Et d'ajouter, «*en cas de résistance ou d'obstacle au contrôle, infliger des taxations d'office à l'encontre de ceux d'entre eux qui refuseront de coopérer, conformément à la loi*». Le manager, visiblement courroucé par la situation, demande également à ses collaborateurs des régions du pays d'«*engager des Avis à tiers Détenteurs auprès des stades dans lesquels les équipes de football évoluent, auprès de la Fécafoot ainsi que les banques et établissements financiers*». Dans un communiqué précédent, signé la veille, conjointement avec le

président de l'ancienne Association des footballeurs camerounais, devenue le Syndicat national des footballeurs camerounais (Synafoc), le manager de l'organisme de sécurité sociale a invité les acteurs du foot, permanents et temporaires, à «*exiger leur immatriculation à la Cnps par leurs employeurs, afin de bénéficier de la protection sociale à laquelle ils ont droit, comme tout travailleur du Cameroun*».

C'est clair, la Cnps tient à redonner de l'espoir à des acteurs du football, et du sport en général, encore payés à l'humour du président du club et dont les prestations sociales sont hypothéquées. Si rien n'est fait. Raison pour laquelle, le Dg de la Cnps, dans le cadre du suivi de ses orientations, a demandé à ses collaborateurs des structures extérieures un compte-rendu, le 13 mars 2014 au plus tard. ♦



Les visages de l'inconscience professionnelle (phase 1)

Même si le dénoncer pourrait hérissier le poil de ces quelques brebis galeuses, il est regrettable que certaines dispositions d'esprit et la façon de se conduire de certains travailleurs continuent à perturber le fonctionnement harmonieux des entreprises.

Rhoméo Mbadzama Awono*

L'EXERCICE DES ACTIVITÉS LUCRATIVES

Le milieu professionnel est devenu un centre commercial. Nombre de contractuels administratifs et d'agents des structures parapubliques ou privées arguent que «les affaires permettent d'arrondir les fins du mois». Cet éparpillement d'énergie, lorsqu'il ne désoriente pas définitivement le travailleur, le mène à des priorités secondaires. La collusion avec les affaires est toujours interdite par les Règlements intérieurs et les Statuts du personnel (Cf. à titre d'exemple l'article 24 du Statut du personnel / CNPS). Il est en effet prohibé audit personnel d'avoir sous quelque dénomination que ce soit, dans une quelconque entreprise des intérêts. Il en est ainsi de l'exercice de tout acte de commerce (achat pour revendre), de toute activité de restauration (dans et en dehors des lieux de travail), etc. Mais, comme les

vieilles habitudes ont la peau dure, on fait fi des dispositions réglementaires pour évoluer en marge de toutes légalité et licéité, parfois dans une inquiétante tolérance administrative. On pourrait s'interroger sur les motifs qui mènent à braver les usages établis puis, à courir les risques de se faire punir du fait de la transgression des lois en vigueur !

LE COMMÉRAGE, UN PASSETEMPS AUSSI NUISIBLE QU'INUTILE

Une certaine catégorie de travailleurs a pris l'habitude de se faire bonne presse, croit-elle du reste, contre ses camarades auprès des hiérarchies. Les «dits» et «non-dits» sont rapportés/colportés avec autant de dénaturation qu'ils sont savamment saucissonnés. Ce sport de commérage, qui relève d'une idiotie minable, un comportement imbécile «peu attentif à l'humanité des autres»,

finit par brouiller inutilement les relations entre la hiérarchie et les collègues. Ceci, à cause de la bêtise d'un(e) collègue qui voulait à tout prix et à tous les prix entrer dans les bonnes grâces du directeur, du chef de service, du chef de bureau... Tous ces derniers, reprochables de n'avoir pas toujours vérifié l'authenticité des rapports de perfidie qui leur sont concoctés au quotidien, abattent le couperet sur leurs collaborateurs/collaboratrices.

Hélas, pour que la conscience professionnelle ne soit plus réservée à la piété de quelques disciples soucieux d'honorer par leurs états de service, la mémoire de ceux qui auront versé le sang pour l'avancée de la République. ♦

*Cadre, Juriste internationaliste
Direction des Prestations
Service de la Législation
et du Contentieux

Comportement au travail

Pour s'épanouir dans sa vie professionnelle, il ne suffit pas d'avoir de solides compétences, il faut aussi savoir s'intégrer dans une équipe et connaître la culture de l'entreprise.

La Rédaction



- Attention aux critiques maladroites et au comportement très personnel qui peuvent jouer en votre défaveur.
- Sachez que le patron reste le patron, ce n'est pas votre collègue avec qui l'on discute de ses petits problèmes personnels.
- Maintenez une distance acceptable avec votre supérieur, ayez en tête que c'est lui qui :
 - * vous a embauché,
 - * gère votre évolution de carrière en effectuant une évaluation de vos compétences.

Pour entretenir de bonnes relations au travail, il y a quelques règles élémentaires à respecter, à savoir :

- ne polluez pas l'environnement sonore de vos collègues en criant : vous pouvez vous déplacer pour rencontrer la personne à qui vous vous adressez ;
- ne déveillez pas trop votre vie intime qui pourrait alimenter les conversations, surtout si vous souhaitez évoluer au sein de l'entreprise et devenir manager ;
- évitez de vous poser en victime, cela donne une mauvaise image de vous ;
- inscrivez-vous dans une dynamique positive, évitez les ragots, les moqueries : ayez un esprit de groupe constructif ;
- à proscrire : dénigrer son supérieur à ses collègues de travail, même si vous en ressentez le besoin, cela pourrait se retourner contre vous ;
- sachez faire votre autocritique, reconnaître vos responsabilités et identifier vos défaillances pour vous améliorer. ♦

Hyacinthe MDENTY de la DFP a convolé en justes noces le 28 décembre 2013



Congratulations to **Losenja Ekema Ngoumbah Esther**, Matricule 5456, from Cps Buéa Mile 17, who got married on the 24th of January 2014, to Mr. Dimoi Raymond Funye.

Blagues

Rassemblées par **Jacqueline Minla'a**

Après une sélection draconienne pour un poste de secrétaire dans une grande multinationale, trois candidates sortent du lot. Le PDG décide de leur envoyer une convocation accompagnée de 50 000 F CFA, pour les tester.

Le jour dit, la première candidate dit :

- Monsieur, vous avez mis, par erreur, 50 000 F dans l'enveloppe.

Les voici.

La seconde :

- Merci pour l'avance. J'en avais vraiment besoin.

La troisième :

- J'ai placé les 50 000 F dans une affaire et en ai retiré 75 000 F. Je vous remercie, vous rendez vos 50 000 F, et garde le solde.

Vous, à la place de ce PDG, laquelle des trois candidates auriez-vous embauchée ? ♦

Deux chefs d'entreprise discutent :

- Comment fais-tu pour que tes employés arrivent toujours à l'heure, le matin ?

- C'est très simple : j'ai trente employés et seulement vingt places de parking... ♦

Un maître qui avait pris l'habitude de venir en retard au travail recevait un jour la visite surprise de l'Inspecteur. Rentrant en classe, il est surpris de voir l'Inspecteur assis derrière son bureau discutant avec ses élèves. Le maître avait en main un sachet qu'il dépose sur son bureau, salue l'inspecteur et ses élèves. Après, il déballe le sachet qui contenait des galettes et un sachet d'eau glacée. Il s'assoit, mange les galettes et boit le sachet d'eau.

Après avoir fini, il demande aux élèves :

- Qu'est-ce que je viens de faire ?

Les élèves répondent :

- Monsieur, vous avez mangé.

- Et qu'est-ce que j'ai mangé ?

- Des galettes monsieur, répondent les élèves.

- Et puis quoi encore ? Demande le maître.

- Vous avez bu de l'eau, monsieur.

- Bien ! Quand le maître arrive en retard et puis il fait tout cela devant l'inspecteur, comment on appelle ça ?

- Le courage, monsieur.

- Très bien, prenez vos cahiers et écrivez **"EDUCATION CIVIQUE : le COURAGE"** ♦

Naissance



Mbegue Mbo Philippe Osvalde Evane, né le 24 Décembre 2013, de Mbezele Abessolo Théorine Pascale, en service à la Direction des Affaires générales (Okolo) et de Mbegue Jean Didier, chef de service de l'Accueil et Immatriculation au CPS de Mimboman à Yaoundé.

Décès de Monsieur Rémi EDJENGTE AMBELLA

Rémi EDJENGTE AMBELLA, Mle 3263, Planton de catégorie 4G4 en service à la Direction des Affaires Générales, survenu au Centre Hospitalier d'Essos le 08 mars 2014 à 04h des suites de maladie.

Nous avons bénéficié du Capital de la Retraite complémentaire du Personnel CNPS.

Et vous ?...

RETRAITE

La Cnps dit au revoir aux retraités de la DG

C'était au cours d'une cérémonie présidée par le Directeur général, Noël Alain Mekulu Mvondo Akame.

Emmanuel Etoukè



Le DG remettant à M. Mbeleg son diplôme d'honneur

De l'émotion, des fleurs et des cadeaux, mais également des embrassades à n'en plus finir, telle était l'ambiance qui prévalait ce mercredi 19 mars 2014, dans la salle du Conseil d'administration de la Cnps, située au 10ème étage de l'immeuble siège. La direction générale de l'organisme disait au revoir à ses retraités, dont Paul Pierre Mbeleg, précédemment Officier de Liaison du Bureau sous-régional de l'Association internationale de la sécurité sociale pour l'Afrique centrale et chef de Service de la Coopération, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Du rang des partants, Solange Mballa et Mathieu Fouda, désormais ex-agents au Service du Courrier, tous deux ayant souscrit aux départs volontaires dits «Opération Abeng», en cours au sein de l'organisme.

Une prière du Révérend Isaac Georges Nyoum de l'Epc, a ouvert les articulations de la cérémonie présidée par le Directeur général en personne. Paul Pierre Mbeleg a ensuite rendu grâce à Dieu pour la trentaine d'années de service passées à la Cnps. «J'ai connu un épanouissement extraordinaire depuis l'arrivée de Monsieur Mekulu à la tête de notre organisme», a-t-il reconnu, tout en affirmant sa fierté pour «la grande expérience nationale et internationale acquise». Au nom de ses autres collègues sortants, il a exprimé sa gratitude à l'entreprise qu'ils quittent. «C'est un au revoir, et non un adieu», a-t-il souligné au milieu des acclamations.

Le Directeur général s'est dit heureux de présider cette cérémonie, même s'il reconnaît être triste de leur départ : «Les dernières années ont été très intenses avec les réformes engagées, et Monsieur Mbeleg a longtemps par-

tagé ces réformes. Il était la courroie, le lien entre l'international et nous ». «Il faut le tenir en exemple», a-t-il ajouté à l'intention des jeunes personnels présents dans la salle, avant de féliciter les deux autres agents pour leurs bons et loyaux services. Et de conclure, dans un tonnerre d'applaudissements : «Bon vent, beaucoup de courage et de succès, que le Seigneur vous bénisse !».

Pour magnifier le travail accompli par ces dignes collaborateurs et la reconnaissance de la Cnps, le directeur de Finances et du Patrimoine, Hortense Asim, le Conseiller technique, Nicolas Nguema, et le Directeur général se sont fait une joie de leur remettre des diplômes d'honneur, avant la très courue séance de photos souvenirs. Et c'est autour d'un cocktail que les participants se sont séparés, émus, mais le cœur plein d'allégresse. ♦



5

GAGES DE LA RELATION CNPS-CLIENTS



LE CLIENT
EST LA PLUS
GRANDE
VALEUR DE
L'ENTREPRISE



L'OFFRE D'UN
SERVICE DE QUALITE
AUX CLIENTS
EST NOTRE **DEVOIR**
ET NON UNE FAVEUR



LE **SERVICE** EST
INFORMATISE,
POUR UN
TRAITEMENT
DILIGENT
DES DOSSIERS



PROCEDURES
COMMUNIQUEES
AUX CLIENTS
POUR LEUR **FACILITER**
LA **TACHE**



LE SERVICE
EST **GRATUIT**
À LA **CNPS.** TOUT
MONNAYAGE
DOIT ETRE
FERMEMENT
DENONCE



PLUS PROCHE DEVOUS !

• Site web : www.cnps.cm • E mail : cnps.cameroun@cnps.cm

Un service de qualité dans toutes nos structures à travers le territoire national.

Tél.: +237 22 23 44 79



Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund

Santé et Sécurité au Travail

Travailleurs de l'Agroforesterie



Travailler bien équipé, c'est prévenir sa santé et sa sécurité

